

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 814**29 mai 2002****SOMMAIRE**

Advanced Technics Properties Holding S.A., Luxembourg	39032	S.à r.l., Luxembourg	39040
Altis Assurances S.A., Windhof	39059	General Re-CKAG Reinsurance & Investment, S.à r.l., Luxembourg	39041
Asher S.A., Luxembourg	39045	General Re-CKAG Reinsurance & Investment, S.à r.l., Luxembourg	39041
Atelier Kronwitter S.A., Niederanven	39033	General Re-CKAG Reinsurance & Investment, S.à r.l., Luxembourg	39043
Atlantic Shipping Co. S.A., Luxembourg	39029	General Re-CKAG Reinsurance & Investment, S.à r.l., Luxembourg	39043
Baltic Assets S.A., Luxembourg	39069	Helux Finance S.A.H., Luxembourg	39031
Baltic Assets S.A., Luxembourg	39071	Holding du Kirchberg S.A.H., Luxembourg	39047
Bourkel Pavon & Partners S.A., Luxembourg	39062	Imm. Lux S.A., Luxembourg	39030
Bull Market Holdings S.A., Luxembourg	39043	Intfideco S.A., Luxembourg	39031
Bull Market Holdings S.A., Luxembourg	39043	Jadis International S.A., Luxembourg	39030
Cedarwing S.A., Luxembourg	39027	LNG Holdings S.A., Luxembourg	39066
Complus Holding S.A., Luxembourg	39060	LNG Holdings S.A., Luxembourg	39067
Construction Finance International Holding S.A., Luxembourg	39064	Lux Euro Froid Transports et Services, S.à r.l., Dudelange	39026
Construction Finance International Holding S.A., Luxembourg	39063	Magenta S.A., Luxembourg	39032
Corfu S.A., Luxembourg	39072	Maylux S.A., Luxembourg-Kirchberg	39048
Entreprise Générale S.A.H., Luxembourg	39028	Maylux S.A., Luxembourg-Kirchberg	39049
Européenne de Courtage (Luxembourg) S.A., Luxembourg	39026	Multinationale d'Interêts Privés S.A.H., Luxembourg	39028
General Re-CKAG Reinsurance & Investment, S.à r.l., Luxembourg	39034	Müpro (Luxembourg), S.à r.l., Howald	39053
General Re-CKAG Reinsurance & Investment, S.à r.l., Luxembourg	39035	Müpro (Luxembourg), S.à r.l., Howald	39053
General Re-CKAG Reinsurance & Investment, S.à r.l., Luxembourg	39036	Nascar Finance S.A., Luxembourg	39029
General Re-CKAG Reinsurance & Investment, S.à r.l., Luxembourg	39036	Ofart Immobilière S.A., Luxembourg	39067
General Re-CKAG Reinsurance & Investment, S.à r.l., Luxembourg	39037	Ofart Immobilière S.A., Luxembourg	39068
General Re-CKAG Reinsurance & Investment, S.à r.l., Luxembourg	39038	Off Broadway S.A., Luxembourg	39050
General Re-CKAG Reinsurance & Investment, S.à r.l., Luxembourg	39039	Oil Services Holdings S.A., Strassen	39033
General Re-CKAG Reinsurance & Investment, S.à r.l., Luxembourg	39039	Palamon Hotels Holdco, S.à r.l., Luxembourg	39057
General Re-CKAG Reinsurance & Investment, S.à r.l., Luxembourg	39040	Palamon Hotels Holdco, S.à r.l., Luxembourg	39059
General Re-CKAG Reinsurance & Investment, S.à r.l., Luxembourg	39040	Pioscor Investments S.A., Luxembourg	39029
		Polyvest Holding S.A., Luxembourg	39056
		Quatrolux Holding S.A., Luxembourg	39060
		Real South Investment Luxembourg S.A., Luxembourg	39033
		Rising Star S.A.H., Strassen	39052
		Rives de Bercy Investments, S.à r.l., Luxembourg	39064
		Rives de Bercy Te, S.à r.l., Luxembourg	39061

RM Buch und Medien Vertrieb, GmbH, Gütersloh	39027	Sod S.A., Luxembourg	39032
RM Buch und Medien Vertrieb, GmbH, Rheda- Wiedenbrück	39027	Stalban S.A., Luxembourg	39051
Rosebud International, S.à r.l., Luxembourg	39044	Stalban S.A., Luxembourg	39052
S.F.C. 3 Holding S.A., Luxembourg	39043	Stardust S.A., Strassen	39044
Seatrans S.A., Luxembourg-Kirchberg	39068	Sydney & Bron Lux, S.à r.l., Luxembourg	39030
Seatrans S.A., Luxembourg-Kirchberg	39069	Sydney & London Lux, S.à r.l., Luxembourg	39031
Seranto S.A., Luxembourg	39049	Unionti S.A., Luxembourg	39072
So.F.Imm Société Financière Immobilière S.A., Luxembourg	39053	Valdes Real Estate S.A., Luxembourg	39026
		World Wide Wood Company S.A., Luxembourg	39044
		World Wide Wood Company S.A., Luxembourg	39044

EUROPEENNE DE COURTAGE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 10, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 61.200.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 25 février 2002, vol. 565, fol. 5, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2002.

Signature.

(17335/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

VALDES REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 59.356.

*Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire
en date du 15 février 2002*

1. Les démissions de Monsieur Albert Pirotte, Mme Carine De Tilloux et de Madame Noëlla Poncelet de leurs mandats d'administrateurs de la société VALDES REAL ESTATE S.A. sont acceptées.

2. La démission de la société SCHAER & ASSOCIES S.A. de son mandat de Commissaire aux comptes de la société VALDES REAL ESTATE S.A. est acceptée.

3. Le transfert du siège social de la société du 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 9b, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg est accepté.

4. Les nominations de:

- Monsieur Willem Adriaanse, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement chez DELPHINUS, S.à r.l., 15, rue J.P. Savage, L-1024 Luxembourg

- CONTROL SERVICES CORP., 24, De Castro Street, Wickams Cay I, Road Town Tortola, BVI

- MANACORP LTD, 2, Commercial Centre Square Alofi Niue

en qualité d'administrateurs de la société VALDES REAL ESTATE S.A., jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2007 sont acceptées.

5. La nomination de la société WOOD, APPLETON, OLIVER EXPERTS COMPTABLES, S.à r.l., avec siège social au 9B, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, en qualité de Commissaire aux comptes de la société VALDES REAL ESTATE S.A., jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2007 est acceptée.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2002, vol. 565, fol. 2, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(17339/587/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

LUX EURO FROID TRANSPORTS ET SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3490 Dudelange, 6, rue Jean Jaurès.

Le siège de la société est transféré à l'adresse suivante:

6, rue Jean Jaurès

L-3490 Dudelange

Pour avis sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2002, vol. 564, fol. 78, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(17346/549/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

RM BUCH UND MEDIEN VERTRIEB, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: Rheda-Wiedenbrück, 16-20, Ringstrasse.
Niederlassung: L-1526 Luxemburg, 23, Val Fleuri.

AUSZUG

Es geht aus dem Beschluss der Geschäftsleitung vom 30. November 2001 der RM BUCH UND MEDIEN VERTRIEB, GmbH hervor, dass:

- eine Niederlassung in Luxemburg mit Wirkung zum 1. Januar 2002 eröffnet wird,
- der Geschäftssitz der Niederlassung in 23, Val Fleuri, L-1526 Luxemburg sein wird.

Als Bevollmächtigter für die Geschäftsstelle wird Herr Horst Weinert, wohnhaft in L-8227 Mamer, 41, Domaine des Eglantiers bestellt.

Für beglaubigten Auszug

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2002, vol. 564, fol. 88, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17290/549/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

RM BUCH UND MEDIEN VERTRIEB, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: Gütersloh, 270, Carl-Bertelsmann-Strasse.
Niederlassung: L-1526 Luxemburg, 23, Val Fleuri.

Bezeichnung

RM BUCH UND MEDIEN VERTRIEB, GmbH, mit Sitz in D-33311 Gütersloh, Carl-Bertelsmann Strasse 270, Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts, Eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Gütersloh unter HRB 1568, Vertreten durch den alleinvertretungsberechtigten Geschäftsführer Dipl.-Physiker Dr Wulf Böttger, geb. am 26. Mai 1966, Essen

Sitz der luxemburgischen Niederlassung: L-1526 Luxemburg, 23, Val Fleuri

Gesellschaftszweck

Die Gesellschaft ist ein Medienunternehmen. Ihr Gegenstand ist insbesondere die Vervielfältigung und Verbreitung von Verlagserzeugnissen, das Betreiben von Buch- und Schallplattengemeinschaften, der Vertrieb von Geräten und Unterhaltungselektronik sowie Spielen, Hobby- und Freizeitartikeln und die Vermittlung von Reisen.

Die Gesellschaft kann im In- und Ausland andere Unternehmen oder Beteiligungen an solchen erwerben und Zweigniederlassungen im In- und Ausland errichten, überhaupt alle Geschäfte tätigen, die dem Gesellschaftszweck mittelbar oder unmittelbar dienlich sind

Kapital

Das Stammkapital beträgt 800.000,- Deutsche Mark (EUR 409.033,51)

Alleiniger Gesellschafter ist die REINHARD MOHN, GmbH mit Sitz in Gütersloh (HRB 3101 AG Gütersloh)

Geschäftsführer der luxemburgischen Niederlassung

Herr Horst Weinert, wohnhaft in L-8227 Mamer, 41, Domaine des Eglantiers, mit Einzelzeichnungsrecht.

Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer. Ist nur ein Geschäftsführer bestellt, so vertritt er die Gesellschaft allein. Sind mehrere Geschäftsführer bestellt, so wird die Gesellschaft durch je zwei Geschäftsführer gemeinsam oder durch einen Geschäftsführer in Gemeinschaft mit einem Prokuristen vertreten.

Beginn der Geschäftstätigkeit in Luxemburg

1. Januar 2002. Die Niederlassung ist durch Beschluss der Geschäftsleitung vom 30. November 2001 entstanden.

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2002, vol. 564, fol. 88, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17289/549/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

**CEDARWING S.A., Société Anonyme,
(anc. STAR PROGRAMMING).**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 74.118.

*Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires
tenue au siège social de la société en date du 27 décembre 2001 à 10.00 heures*

Décisions

Après délibérations, l'Assemblée, à l'unanimité, décide:

- d'accepter la démission de Monsieur Stéphane Biver et de M. Eric Vanderkerken de leur fonction d'administrateur de la société;

- de demander la décharge des administrateurs démissionnaires de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs mandats jusqu'à ce jour lors de l'Assemblée Générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2001;
- de nommer en remplacement des administrateurs démissionnaires Monsieur Alexandre Davidoff demeurant à Genève, Suisse et Monsieur Yvon Python, demeurant à Genève, Suisse qui termineront les mandats de leurs prédécesseurs.

Plus personne ne demandant la parole, et l'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 10.30 heures.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2002, vol. 565, fol. 6, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17297/751/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

MULTINATIONALE D'INTERETS PRIVES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 19.405.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 21 septembre 2001

- La valeur nominale des actions est supprimée.
- La devise est convertie en Euro, de sorte que le capital social s'élève désormais à Euro 123.946,76 (cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six euros et soixante-seize cents).
- Le capital social de la société est augmenté à concurrence de Euro 1.053,24 (mille cinquante trois euros et vingt quatre cents) pour le porter de son montant actuel de Euro 123.946,76 (cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six euros et soixante-seize cents) à Euro 125.000,- (cent vingt-cinq mille euros) par incorporation de résultats reportés à due concurrence sans création d'actions nouvelles.
- Une nouvelle valeur nominale des actions est fixée à Euro 25,- (vingt-cinq euros); le capital est désormais fixé à Euro 125.000,- (cent vingt-cinq mille euros) représenté par 5.000 (cinq mille) actions de Euro 25,- (vingt-cinq euros) chacune. L'article 3 des statuts est modifié en conséquence.
- Deux administrateurs sont autorisés à mettre en conformité les statuts avec les décisions prises ci-dessus, et à procéder à la rédaction des statuts coordonnés et leur publication subséquente.

Fait à Luxembourg, le 21 septembre 2001.

Certifié sincère et conforme

MULTINATIONALE D'INTERETS PRIVES S.A.

Signature / Signature

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2001, vol. 564, fol. 96, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17298/795/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

ENTREPRISE GENERALE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 37.769.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 6 décembre 2001

- La valeur nominale des actions est supprimée.
- La devise du capital est convertie en Euro, de sorte qu'il s'élève désormais à Euro 3.129.655,75 (trois millions cent vingt-neuf mille six cent cinquante-cinq Euros et soixante-quinze cents), représenté par 126.250 (cent vingt-six mille deux cent cinquante actions) sans valeur nominale.
- Deux administrateurs sont autorisés à mettre en conformité les statuts, à rédiger les statuts coordonnés et à les publier.

Fait à Luxembourg, le 6 décembre 2001.

Certifié sincère et conforme

ENTREPRISE GENERALE S.A.

Signature / Signature

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2002, vol. 564, fol. 96, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17299/795/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

PIOSCOR INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 37.753.

Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of December 4th, 2001

- The share's par value is cancelled
- The currency of the corporate capital is converted into Euro to have the corporate capital henceforth fixed at Euro 31.764,61 (thirty-one thousand seven hundred and sixty-four euro and sixty-one cent) represented by 700 (seven hundred) shares without any par value.
- Authorisation is given to two directors to put the articles of incorporation in accordance with the resolutions taken above, to draft the coordinated articles of incorporation and to proceed to their publication.

For true copy
PIOSCOR INVESTMENTS S.A.
Signature / Signature
Directors

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2002, vol. 564, fol. 96, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17300/795/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

NASCAR FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 37.494.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 5 décembre 2001

- La devise du capital est convertie en Euro (au cours de 40,3399 LUF pour un Euro) de sorte que le capital social s'élève désormais à EUR 495.787,04 (quatre cent quatre-vingt-quinze mille sept cent quatre-vingt-sept euros et quatre cents).

Le capital de la société est augmenté à concurrence de EUR 4.212,96 (quatre mille deux cent douze euros et quatre-vingt-seize cents) pour le porter de son montant actuel de EUR 495.787,04 (quatre cent quatre-vingt-quinze mille sept cent quatre-vingt-sept euros et quatre cents) à EUR 500.000,- (cinq cent mille euros) par incorporation de résultats reportés à due concurrence sans création d'actions nouvelles.

- Le capital est désormais fixé à EUR 500.000,- (cinq cent mille euros) représenté par 20.000 (vingt mille) actions de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

- Autorisation est donnée à deux Administrateurs de mettre en conformité les statuts avec les propositions ci-dessus, de rédiger des statuts coordonnés et de procéder à leur publication.

Fait à Luxembourg, le 5 décembre 2001.

Certifié sincère et conforme
NASCAR FINANCE S.A.
Signature / Signature
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2002, vol. 564, fol. 96, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17301/795/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

ATLANTIC SHIPPING CO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 63.319.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 19 novembre 2001

Résolutions

1) L'Assemblée constate la démission de Monsieur Philippe Zune, 8, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, commissaire aux comptes qui sera remplacé par FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, 13, rue Beaumont, L-1912 Luxembourg, qui terminera le mandat du commissaire aux comptes démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2004.

2) L'Assemblée décide de transférer le siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Pour ATLANTIC SHIPPING CO S.A.
SERVICES GENERAUX DE GESTION
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2002, vol. 564, fol. 96, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17311/795/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

IMM. LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 47.908.

Extract of the resolutions taken at the Extraordinary General Meeting of January 21st, 2002

- The share's par value is cancelled
- The currency of the corporate capital is converted into Euro to have the corporate capital henceforth fixed at Euro 774.685,35 (seven hundred seventy-four thousand six hundred and eighty-five Euro and thirty-five cents).
- The corporate capital is increased with an amount of Euro 5.314,65 (five thousand three hundred and fourteen Euro and sixty-five cents) to increase it from Euro 774.685,35 (seven hundred seventy-four thousand six hundred and eighty-five Euro and thirty-five cents) to Euro 780.000,- (seven hundred and eighty thousand Euro) by the incorporation of profits carried forward and without creating any new shares. The corporate capital is henceforth fixed at Euro 780.000,- (seven hundred and eighty thousand Euro) represented by 300.000 (three hundred thousand) shares without any par value.
- Two directors are authorised to put the articles of incorporation in accordance with the resolutions taken above, to draft the coordinated articles of incorporation and to proceed to their publication.

For true copy
Luxembourg, January 21st, 2002
IMM. LUX S.A.
Signature / Signature
Directors

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2002, vol. 564, fol. 96, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17302/795/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

JADIS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 49.650.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 13 décembre 2001

- La valeur nominale des actions est supprimée et la devise du capital est convertie en Euro (au cours de 40,3399 LUF pour 1,- Euro) de sorte que le capital social s'élève désormais à Euro 242.935,65 (deux cent quarante-deux mille neuf cent trente-cinq euros et soixante-cinq cents), représenté par 9.800 (neuf mille huit cents) actions sans désignation de valeur nominale.
- Autorisation est donnée à deux administrateurs de mettre en conformité les statuts avec les décisions prises ci-dessus, de leur confier la rédaction des statuts coordonnés et leur publication subséquente.

Fait à Luxembourg, le 13 décembre 2001.

Certifié sincère et conforme
JADIS INTERNATIONAL S.A.
Signature / Signature
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2001, vol. 564, fol. 96, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17303/795/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

SYDNEY & BRON LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: LUF 500.000,-

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 67.225.

Extract of the resolution taken at the Board of Managers Meeting held on January 15, 2002

The Board of Managers takes the resolution to transfer the address to 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

On behalf of SYDNEY & BRON LUX, S.à r.l.
SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2002, vol. 564, fol. 96, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17305/795/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

INTFIDECO, Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 24.884.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 octobre 2001

- La valeur nominale des actions est supprimée et la devise du capital est convertie en Euro (au cours de 40,3399 LUF pour 1,- Euro) de sorte que le capital social s'élève désormais à Euro 8.676.273,37 (huit millions six cent soixante-seize mille deux cent soixante-treize euros et trente-sept cents), représenté par 350.000 (trois cent cinquante mille) actions sans désignation de valeur nominale.

- Autorisation est donnée à 2 administrateurs de mettre en conformité les statuts avec les décisions prises ci-dessus, de leur confier la rédaction des statuts coordonnés et leur publication subséquente.

Fait à Luxembourg, le 22 octobre 2001.

Certifié sincère et conforme

INTFIDECO

Signature / Signature

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2001, vol. 564, fol. 96, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17304/795/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

SYDNEY & LONDON LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: LUF 500.000,-

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 64.163.

Extract of the resolution taken at the Board of Managers Meeting held on January 15, 2002

The Board of Managers takes the resolution to transfer the address to 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

On behalf of SYDNEY & BRON LUX, S.à r.l.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2002, vol. 564, fol. 96, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17306/795/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

HELUX FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 57.361.

RECTIFICATIF

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 10 septembre 2001

(et non le 10 septembre 2000)

Résolutions

1) L'Assemblée prend acte de la démission de Madame Nicole Pollefort, Monsieur Jean-Marie Bondioli et Monsieur Arnaud Dubois, administrateurs démissionnaires, qui seront remplacés par FINIM LIMITED, avec siège social au 35-37 New Street, St. Hélier, Jersey, Channel Islands, Monsieur Pierre Mestdagh, 19, rue Batty Weber, L-5254 Sandweiler, Monsieur Giancarlo Cervino, 20, boulevard de Verdun, L-2670 Luxembourg, et Mademoiselle Francesca Barcaglioni, 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg qui termineront les mandats des administrateurs démissionnaires. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2002.

2) L'Assemblée constate également la démission de Madame Fabienne Callot, 8, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, commissaire aux comptes qui sera remplacé par FIN-CONTRÔLE S.A., 25A, boulevard Royal, L-2086 Luxembourg, qui terminera le mandat du commissaire aux comptes démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2002.

3) L'Assemblée décide de transférer son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Pour HELUX FINANCE S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2002, vol. 564, fol. 96, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17312/795/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

SOD S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 42.177.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 20 juin 2000

- La cooptation de Monsieur Serge Krancenblum, employé privé, 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la société en remplacement de Madame Yolande Johans, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2004.

- Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, 136, rue du Kiem, L-8030 Strassen, est nommé en tant qu'Administrateur supplémentaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2004.

Fait à Luxembourg, le 20 juin 2000.

Certifié sincère et conforme

SOD S.A.

Signature / Signature

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2002, vol. 564, fol. 96, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17307/795/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

MAGENTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 50.803.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 12 février 2001

Le mandat de Monsieur Giancarlo Cervino, employé privé, demeurant au 20, boulevard Verdun, L-2670 Luxembourg, Monsieur Noris Conti, administrateur de sociétés, demeurant à Lugano (Suisse), Monsieur Fabio Lucchinetti, administrateur de société, demeurant à Stabio (Suisse), Monsieur Alain Renard, employé privé, demeurant au 17, rue Eisenhower, L-8321 Olm, Monsieur François Mesenburg, employé privé, demeurant au 95, rue Principale, L-6833 Biver, et de Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant au 136, rue du Kiem, L-8030 Strassen, en tant qu'Administrateurs, ainsi que le mandat de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Société Anonyme, ayant son siège 25A, boulevard Royal, L-2086 Luxembourg, en tant que Commissaire aux Comptes, sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans. Ils viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Fait à Luxembourg, le 12 février 2001.

Certifié sincère et conforme

MAGENTA S.A.

Signature / Signature

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2002, vol. 564, fol. 96, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17309/795/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

ADVANCED TECHNICS PROPERTIES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 33.384.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 20 décembre 2001

Le mandat d'Administrateur de FINIM LIMITED, 35-37 New Street, JE2 3RA Jersey, Channel Islands, de Madame Françoise Dumont, employée privée, 22 C. Aisdall, L-8480 Eischen, Monsieur Alain Renard, employé privé, 17, rue Eisenhower, L-8321 Olm, et Monsieur François Mesenburg, employé privé, 95, rue Principale, L-6833 Biver, sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2007; le mandat de Commissaire aux Comptes de FIN-CONTRÔLE S.A., Société Anonyme, 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2007.

Fait à Luxembourg, le 20 décembre 2001.

Certifié sincère et conforme

ADVANCED TECHNICS PROPERTIES HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2002, vol. 564, fol. 96, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17310/795/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

REAL SOUTH INVESTMENT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 41.068.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 21 juin 2001

- Les mandats de Messieurs Mario Caserta, dirigeant, demeurant à Milan (Italie) et Gianluigi Longhi, consultant, demeurant à Lugo (Italie) en tant qu'Administrateurs ainsi que le mandat de Monsieur Giulio Romieri en tant qu'Administrateur-Délégué et Président du Conseil d'Administration et le mandat du Commissaire aux comptes de FIN-CONTRÔLE S.A., Société Anonyme, 25A, boulevard Royal, L-2086 Luxembourg sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Fait, le 21 juin 2001.

Certifié sincère et conforme

REAL SOUTH INVESTMENT LUXEMBOURG S.A.

Signature / Signature

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2002, vol. 564, fol. 96, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17315/795/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

ATELIER KRONWITTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6943 Niederanven, 23, rue des Bois.
R. C. Luxembourg B 73.240.

Il résulte d'un procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la société ATELIER KRONWITTER S.A., qui s'est tenue à Luxembourg en date du 22 juin 2001 que:

- Le conseil d'administration a décidé de nommer pour la durée de son mandat Madame Ina Seidler, épouse Kronwitter, comme administrateur-déléguée de la société, avec le pouvoir d'engager la société par sa seule signature, et, de lui conférer un pouvoir de co-signature exclusif pour tous les actes de la société, de sorte que tous les actes et engagements de la société devront obligatoirement être signés respectivement co-signés par Madame Ina Seidler, épouse Kronwitter.

Aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2002, vol. 564, fol. 91, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17316/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

OIL SERVICES HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 124, rue du Kiem.
R. C. Luxembourg B 42.934.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire en date du 15 février 2002

1. Les démissions de Monsieur Albert Pirotte, Mme Carine De Tilloux et de Madame Sonia Willems de leurs mandats d'administrateurs de la société OIL SERVICES HOLDINGS S.A. sont acceptées.

2. Les nominations de:

- Monsieur Willem Adriaanse, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement chez DELPHINUS, S.à r.l., 15, rue J.P. Savage, L-1024 Luxembourg

- CONTROL SERVICES CORP., 24, De Castro Street, Wickams Cay I, Road Town Tortola, BVI

- MANACORP LTD, 2, Commercial Centre Square Alofi Niue

en qualité d'administrateurs de la société OIL SERVICES HOLDINGS S.A., jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2007 sont acceptées.

3. Le remplacement de la fiduciaire LEX BENOY par la société WOOD, APPLETON, OLIVER EXPERTS COMPTABLES, S.à r.l., avec siège social au 9B, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, en qualité de Commissaire aux comptes de la société OIL SERVICES HOLDINGS S.A., jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2007 est accepté.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2002, vol. 565, fol. 2, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17341/587/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

GENERAL RE-CKAG REINSURANCE & INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 49.812.

Annual General Shareholders meeting, held in Luxembourg, on 29th April 1997

In the year nineteen hundred an ninety-nine, the 29th April,

was held the Annual General Shareholders' Meeting of the corporation known as GENERAL RE-CKAG REINSURANCE & INVESTMENT, S.à r.l., with its registered office in L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

The meeting was opened at 16.30 hrs with Mr Ron Ferguson, Chairman of the Supervisory Board of the Company, in the chair, who, by virtue of article 14.1 of the Company's articles of association was unanimously appointed to preside the meeting,

who thereafter, appointed Mr Teun Chr. Akkerman, Corporate Secretary of the Company, to act as secretary.

The meeting further elected Mr John Hawie, member of the Board of Management of the Company, as scrutineer.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared that:

I. The Agenda of the Meeting is the following:

1. Appointment of PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. as Independent Auditors for the corporate year 1999, in compliance with the terms of article 14.8 of the Company's articles of association.

2. A. Independent Auditors report;

B. Presentation and approval of the balance sheet and the profit and loss account for the financial year January 1, 1998 - December 31, 1998;

C. Discharge to Directors, Supervisory Directors and the Independent Auditors.

D. Appropriation of profits

3. Euro conversion

4. Miscellaneous

II. The shareholders present or represented at the meeting and the number of shares which they hold were recorded on an attendance list. The aforementioned attendance list together with the proxies of the shareholders represented, after signature by the shareholders present or represented and the bureau will be annexed to the present minutes.

III. It follows from the attendance list that 264.229 shares class A and 265.288 shares class B being the entirety of the issued shares of the Company, are duly represented at the present meeting, which may as a result validly deliberate and decide, without prior notice, in compliance with the terms of article 13.3 of the articles of association of the Company, upon all the items on the aforementioned agenda, the shareholders declaring that they have knowledge of such agenda.

These facts are recognised by the meeting, and after deliberation, the meeting unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to appoint PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. as Independent Auditors for the corporate year 1999, in compliance with the terms of article 14.8 of the Company's articles of association.

Second resolution

The meeting has taken knowledge of the report of the Independent Auditors relating to the financial year which started January 1, 1998 and ended December 31, 1998.

Third resolution

The meeting approves the figures of the balance sheet as per December 31, 1998 and the profit and loss account for the period January 1, 1998 - December 31, 1998 as prepared by the Board of Directors.

The meeting establishes that the profit and loss account for the period shows a profit of DEM 77,786,468.-.

Fourth resolution

The meeting gives full discharge to the members of the Board of Management in office during the accounting year 1998, to the members of the Supervisory Board in office during the accounting year 1998 and to the Independent Auditor with respect to the execution of their respective mandates during the period January 1, 1998 through December 31, 1998.

Fifth resolution

The meeting resolves, in accordance with existing arrangements, to fix the dividend to be distributed in 1999 for 1998 (net of any interim dividends) at:

DEM 41,477,626.- for CKAG COLONIA KONZERN AG and

DEM 36,308,842.- for GRD CORPORATION.

This dividend will be payable on May 3, 1999.

Sixth resolution

The meeting resolves to change the currency of the capital (and consequently also the reporting currency) with effect from January 1, 1999 from DEM into euros applying the conversion rate of Euro 1.=DEM 1,95583 and to round off upwards to the next Euro 10.- the par value par share. The said rounding off as well as the increase of the legal reserve will be debited to the share premium account. As a consequence, the capital of the company will amount to Euro 137,674,420.- divided into 264.229 shares A and 265.288 shares B with a par value of Euro 260.- each, the legal reserve will amount to Euro 13.767.442.- and the share premium reserve will amount to Euro 620,156,164.-

Seventh resolution

The meeting decides to pay the following fees to board members for 1998: eligible members of the Supervisory Board DEM 40,000.- eligible members of the Board of Management DEM 80,000.-.

Eighth resolution

The meeting resolves to give full power to Mr Teun Chr. Akkerman, prenamed, in order to take the necessary steps in connection with the registration and filing of the present minutes or an extract thereof.

There being no further business on the agenda, the Chairman adjourned the meeting at 17.00 hrs and, in accordance with the terms of article 14.5 of the Company's articles of association, signed together with the shareholders present the minutes, the original of which will be kept in the Company's record.

Signature / Signature / Signature

Chairman / Shareholder A / Shareholder B

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2002, vol. 564, fol. 99, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17350/000/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2002.

GENERAL RE-CKAG REINSURANCE & INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 49.812.

Extraordinary General Shareholders meeting, held in Luxembourg, on 11th May 1995

In the year nineteen hundred and ninety-five, the 11th May,

was held an Extraordinary General Shareholders' Meeting of the corporation known as GENERAL RE-CKAG REINSURANCE & INVESTMENT, S.à r.l., with its registered office in L-1219 Luxembourg, 11 rue Beaumont.

The meeting was opened at 5.15 p.m. with Mr Ron Ferguson, Chairman of the Supervisory Board of the Company, presiding, who, by virtue of article 14.1 of the Company's articles of association was unanimously appointed to preside the meeting,

who thereafter, appointed Mr Teun Akkerman, Corporate Secretary of the Company, to act as secretary.

The meeting further elected Mr John Hawie, member of the Board of Management of the Company, as scrutineer.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared that:

I. The Agenda of the Meeting is the following:

1. Appointment of the Chairman of the Board of Management of the Company, in compliance with the terms of article 9.2 of the articles of association of the Company.

2. Appointment of COOPERS & LYBRAND as auditor for the corporate year 1995, in compliance with the terms of article 14.8 of the Company's articles of association.

3. A. Board of Directors and Statutory Auditors report;

B. Presentation and approval of the balance sheet and the profit and loss account for the financial year December 21, 1994 till December 31, 1994;

C. Discharge to Directors, Supervisory Directors and the Statutory Auditor.

4. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented at the meeting and the number of shares which they hold were recorded on an attendance list. The aforementioned attendance list together with the proxies of the shareholders represented, after signature by the shareholders present or represented and the bureau will be annexed to the present deed.

III. It follows from the attendance list that 264.229 shares class A and 265.288 shares class B being the entirety of the issued shares of the Company, are duly represented at the present meeting, which may as a result validly deliberate and decide, without prior notice, in compliance with the terms of article 13.3 of the articles of association of the Company, upon all the items on the aforementioned agenda, the shareholders declaring that they have knowledge of such agenda.

These facts exposed and recognised by the meeting, and after deliberation, the meeting unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to appoint with effect from January 20, 1995 Mr Peter Lütke-Bornefeld as Chairman of the Board of Management, in compliance with the terms of article 9.2 of the articles of association of the Company, in replacement of Mr Ronald G. Anderson, to whom full discharge as Chairman is hereby given.

Second resolution

The meeting resolves to appoint COOPERS & LYBRAND as auditor for the corporate year 1995, in compliance with the terms of article 14.8 of the Company's articles of association.

Third resolution

The meeting has taken knowledge of the reports of the Board of Directors and the statutory auditor relating to the financial year which started December 21, 1994 and ended December 31, 1994.

Fourth resolution

The meeting approves the figures of the balance sheet as per December 31, 1994 and the profit and loss account for the period December 21, 1994 - December 31, 1994 as prepared by the Board of Directors.

The meeting establishes that the profit and loss account for the period shows a loss of 1,439,588.- LUF.

Fifth resolution

The meeting gives full discharge to the members of the Board of Management, to the members of the Supervisory Board and to the independent auditor with respect to the execution of their respective mandates during the period December 21, 1994 and December 31, 1994.

Sixth resolution

The meeting resolves to give full power to Mr Marc Feider, attorney-at-law of ZEYEN BEGHIN FEIDER LOEFF CLAEYS VERBEKE, in order to take the necessary steps in connection with the registration and filing of the present deed or an extract thereof.

There being no further business on the agenda, the President adjourned the meeting at 5.45 p.m. and, in accordance with the terms of article 14.5 of the Company's articles of association, signed together with the shareholders present the minutes, the original of which will be kept in the Company's record.

Attendance list of the Extraordinary General Shareholders Meeting, held on May 11, 1995

Are represented at the Extraordinary General Meeting of Shareholders of GENERAL RE-CKAG REINSURANCE & INVESTMENT, S.à r.l., established and having its registered office in Luxembourg, 11 rue Beaumont, on May 11, 1995:

Name of the shareholder	Number of shares	Signature of person representing the Shareholder
GENERAL CORPORATION, represented by Mr. Ron Ferguson	264.229 shares A with a par value of DM 500.- each	Signature
COLONIA KONZERN AG, represented by Mr. Claas Kleyboldt and Dr Axel Biagosch jointly	265.288 shares B with a par value of DM 500.- each	Signatures
Ron E. Ferguson / T. Akkerman / J. W. Hawie <i>The President / The Secretary / The Scrutineer</i>		

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2002, vol. 564, fol. 98, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17351/000/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2002.

GENERAL RE-CKAG REINSURANCE & INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 49.812.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 22 février 2002, vol. 564, fol. 98, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2002.

Signature

Le mandataire

(17352/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2002.

GENERAL RE-CKAG REINSURANCE & INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 49.812.

Annual General Shareholders meeting, held in Luxembourg, on 8th May 1996

In the year nineteen hundred and ninety-six, the 8th May, was held the Annual General Shareholder's Meeting of the corporation known as GENERAL RE-CKAG REINSURANCE & INVESTMENT, S.à r.l., with its registered office in L-1219 Luxembourg, 11 rue Beaumont.

The meeting was opened at 5.30 p.m. with Mr Ron Ferguson, Chairman of the Supervisory Board of the Company, presiding, who, by virtue of article 14.1 of the Company's articles of association was unanimously appointed to preside the meeting,

who thereafter, appointed Mr Teun Akkerman, Corporate Secretary of the Company, to act as secretary.

The meeting further elected Mr John Hawie, member of the Board of Management of the Company, as scrutineer.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared that:

I. The Agenda of the Meeting is the following:

1. Appointment of COOPERS & LYBRAND as auditor for the corporate year 1996, in compliance with the terms of article 14.8 of the Company's articles of association.

2. A. Board of Directors and Statutory Auditors report;

B. Presentation and approval of the balance sheet and the profit and loss account for the financial year January 1, 1995 - December 31, 1995;

C. Discharge to Directors, Supervisory Directors and the Statutory Auditor.

3. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented at the meeting and the number of shares which they hold were recorded on an attendance list. The aforementioned attendance list together with the proxies of the shareholders represented, after signature by the shareholders present or represented and the bureau will be annexed to the present deed.

III. It follows from the attendance list that 264.229 shares class A and 265.288 shares class B being the entirety of the issued shares of the Company, are duly represented at the present meeting, which may as a result validly deliberate and decide, without prior notice, in compliance with the terms of article 13.3 of the articles of association of the Company, upon all the items on the aforementioned agenda, the shareholders declaring that they have knowledge of such agenda.

These facts exposed and recognised by the meeting, and after deliberation, the meeting unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to appoint COOPERS & LYBRAND as auditor for the corporate year 1996, in compliance with the terms of article 14.8 of the Company's articles of association.

Second resolution

The meeting has taken knowledge of the reports of the Board of Directors and the statutory auditor relating to the financial year which started January 1, 1995 and ended December 31, 1995.

Third resolution

The meeting approves the figures of the balance sheet as per December 31, 1995 and the profit and loss account for the period January 1, 1995 - December 31, 1995 as prepared by the Board of Directors.

The meeting establishes that the profit and loss account for the period shows a profit of DEM 61,463,205.-.

Fourth resolution

The meeting resolves, in accordance with existing arrangements, to fix 1995 dividend (net of any advances) at DEM 40,446,317.- for COLONIA KONZERN AG and of DEM 21,016,888.- for GRD CORPORATION. It is specifically noted that as far as COLONIA KONZERN AG is concerned the amount of the dividend also takes into account the period December 28-31, 1994.

The said dividends will become payable no sooner than December 22, next and no later than December 31, next, the exact date being at the discretion of the company's Board of Directors.

Fifth resolution

The meeting gives full discharge to the members of the Board of Management, to the members of the Supervisory Board and to the independent auditor with respect to the execution of their respective mandates during the period January 1, 1995 and December 31, 1995.

Sixth resolution

The meeting resolves to give full power to Mr Marc Feider, attorney-at-law of ZEYEN BEGHIN FEIDER LOEFF CLAEYS VERBEKE, in order to take the necessary steps in connection with the registration and filing of the present deed or an extract thereof.

There being no further business on the agenda, the President adjourned the meeting at 6.00 p.m. and, in accordance with the terms of article 14.5 of the Company's articles of association, signed together with the shareholders present the minutes, the original of which will be kept in the Company's record.

Signature / C. Kleyboldt / A. Biagosch

President / Shareholder A / Shareholder B

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2002, vol. 564, fol. 98, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17353/000/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2002.

GENERAL RE-CKAG REINSURANCE & INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 49.812.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 22 février 2002, vol. 564, fol. 99, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2002.

Signature

Le mandataire

(17354/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2002.

GENERAL RE-CKAG REINSURANCE & INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 49.812.

Annual General Shareholders meeting, held in Luxembourg, on 30th April 1997

In the year nineteen hundred an ninety-seven, the 30th April, was held the Annual General Shareholders' Meeting of the corporation known as GENERAL RE-CKAG REINSURANCE & INVESTMENT, S.à r.l., with its registered office in L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

The meeting was opened at 5.00 p.m. with Mr Ron Ferguson, Chairman of the Supervisory Board of the Company, presiding, who, by virtue of article 14.1 of the Company's articles of association was unanimously appointed to preside the meeting,

who thereafter, appointed Mr Teun Chr. Akkerman, Corporate Secretary of the Company, to act as secretary.

The meeting further elected Mr John Hawie, member of the Board of Management of the Company, as scrutineer.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared that:

1. The Agenda of the Meeting is the following:

1. Appointment of COOPERS & LYBRAND as auditor for the corporate year 1997, in compliance with the terms of article 14.8 of the Company's articles of association.

2. A. Independent Auditors report;

B. Presentation and approval of the balance sheet and the profit and loss account for the financial year January 1, 1996 - December 31, 1996;

C. Discharge to Directors, Supervisory Directors and the Independent Auditor.

3. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented at the meeting and the number of shares which they hold were recorded on an attendance list. The aforementioned attendance list together with the proxies of the shareholders represented, after signature by the share holders present or represented and the bureau will be annexed to the present deed.

III. It follows from the attendance list that 264.229 shares class A and 265.288 shares class B being the entirety of the issued shares of the Company, are duly represented at the present meeting, which may as a result validly deliberate and decide, without prior notice, in compliance with the terms of article 13.3 of the articles of association of the Company, upon all the items on the aforementioned agenda, the shareholders declaring that they have knowledge of such agenda.

These facts are recognised by the meeting, and after deliberation, the meeting unanimously passed the following resolutions

First resolution

The meeting resolves to appoint COOPERS & LYBRAND as auditor for the corporate year 1997, in compliance with the terms of article 14.8 of the Company's articles of association.

Second resolution

The meeting has taken knowledge of the report of the statutory auditor relating to the financial year which started January 1, 1996 and ended December 31, 1996.

Third resolution

The meeting approves the figures of the balance sheet as per December 31, 1996 and the profit and loss account for the period January 1, 1996 - December 31, 1996 as prepared by the Board of Directors.

The meeting establishes that the profit and loss account for the period shows a profit of DEM 80,326,160.-

Fourth resolution

The meeting resolves, in accordance with existing arrangements and taking into account:

the dividends distributed in 1996 for 1995;

interim dividend distributed in 1996 out of 1996 earnings,

to fix the dividend to be distributed in 1997 for 1996 (net of any interim dividends) at:

DM 37,849,980.- for CKAG COLONIA KONZERN AG and,

DM 24,687,497.- for GRD CORPORATION.

This dividend will be payable on May 2, 1997.

Fifth resolution

The meeting gives full discharge to the members of the Board of Management, to the members of the Supervisory Board and to the independent auditor with respect to the execution of their respective mandates during the period January 1, 1996 and December 31, 1996.

Sixth resolution

The meeting resolves to give full power to Mr Teun Chr. Akkerman, prenamed, in order to take the necessary steps in connection with the. registration and filing of the present deed or an extract thereof.

There being no further business on the agenda, the President adjourned the meeting at 5.30 p.m. and, in accordance with the terms of article 14.5 of the Company's articles of association, signed together with the shareholders present the minutes, the original of which will be kept in the Company's record.

Signature / Signature / Signature

President / Shareholder A / Shareholder B

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2002, vol. 564, fol. 99, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17355/000/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2002.

GENERAL RE-CKAG REINSURANCE & INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 49.812.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 22 février 2002, vol. 564, fol. 99, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 février 2002.

Signature

Le mandataire

(17356/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2002.

GENERAL RE-CKAG REINSURANCE & INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 49.812.

Annual General Shareholders meeting, held in Luxembourg, on 5th May 2000

In the year two thousand, the 5th of May,

was held the Annual General Shareholders' Meeting of the corporation known as GENERAL RE-CKAG REINSURANCE & INVESTMENT, S.à r.l., with its registered office in L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

The meeting was opened at 10.00 a.m. with Mr Mario Eichenberger, Managing Director of the Company, presiding, who, by virtue of article 14.1 of the Company's articles of association was unanimously appointed to preside the meeting,

who thereafter, appointed Mr Ekkehart Kessel, Managing Director of the Company, to act as secretary.

The meeting further elected Mr John W. Hawie, Managing Director of the Company, as scrutineer.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared that:

1. The Agenda of the Meeting is the following:

I. A. Independent Auditors report;

B. Presentation and approval of the balance sheet and the profit and loss account for the financial year January 1, 1999 - December 31, 1999;

C. Discharge to Directors, Supervisory Directors and the Independent Auditor.

D. Determination of the 1999 dividend and payment date.

2. Appointment of DELOITTE & TOUCHE S.A. as auditor for the corporate year 2000, in compliance with the terms of article 14.8 of the Company's articles of association.

3. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented at the meeting and the number of shares which they hold were recorded on an attendance list. The aforementioned attendance list together with the proxies of the shareholders represented, after signature by the share holders present or represented and the bureau will be annexed to the present deed.

III. It follows from the attendance list that 264.229 shares class A and 265.288 shares class B being the entirety of the issued shares of the Company, are duly represented at the present meeting, which may as a result validly deliberate and decide, without prior notice, in compliance with the terms of article 13.3 of the articles of association of the Company, upon all the items on the aforementioned agenda, the shareholders declaring that they have knowledge of such agenda.

These facts are recognised by the meeting, and after deliberation, the meeting unanimously passed the following resolutions

First resolution

The meeting has taken knowledge of the report of the statutory auditor relating to the financial year which started January 1, 1999 and ended December 31, 1999.

Second resolution

The meeting approves the figures of the balance sheet as per December 31, 1999 and the profit and loss account for the period January 1, 1999 - December 31, 1999 as prepared by the Board of Directors.

The meeting establishes that the profit and loss account for the period shows a profit of Euro 38,793,627.-.

Third resolution

The meeting resolves. in accordance with existing arrangements to fix the dividend to be distributed in 2000 for 1999 (net of any interim dividends) at:

- Euro 20,732,312.- for AXA COLONIA KONZERN AG and,

- Euro 18,061,315.- for GRD CORPORATION.

This dividend will be payable on May, 8th, 2000.

Fourth resolution

The meeting gives full discharge to the members of the Board of Management. to the members of the Supervisory Board and to the independent auditor with respect to the execution of their respective mandates during the period January 1, 1999 through December 31, 1999.

Fifth resolution

The meeting resolves to appoint DELOITTE & TOUCHE as auditor for the corporate year 2000, in compliance with the terms of article 14.8 of the Company's articles of association.

Sixth resolution

The meeting decides to pay the following fees to board members for 1999:

Eligible members of the Supervisory Board: DEM 40,000.- (Euro 20,451.68), and eligible members of the Board of Management: DEM 80,000.- (Euro 40,903.35).

Seventh resolution

The meeting resolves to give full power to Mr Teun Chr. Akkerman, prenamed, in order to take the necessary steps in connection with the registration and filing of the present deed or an extract thereof.

There being no further business on the agenda, the President adjourned the meeting at 11.20 a.m. and, in accordance with the terms of article 14.5 of the Company's articles of association, signed together with the shareholders present the minutes, the original of which will be kept in the Company's record.

Signature / Signature / Signature

President / Shareholder A / Shareholder B

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2002, vol. 564, fol. 99, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17357/000/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2002.

GENERAL RE-CKAG REINSURANCE & INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 49.812.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 22 février 2002, vol. 564, fol. 99, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2002.

Signature

Le mandataire

(17358/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2002.

GENERAL RE-CKAG REINSURANCE & INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 49.812.

Annual General Shareholders meeting, held in Luxembourg, on 11th May 2001

In the year two thousand one, the 11th of May,

Was held the Annual General Shareholders' Meeting of the corporation known as GENERAL RE-CKAG REINSURANCE & INVESTMENT, S.à r.l., with its registered office in L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

The meeting was opened at 4.00 p.m. with Mr Ronald Ferguson, Chairman of the Supervisory Board of the Company, presiding, who, by virtue of article 14.1 of the Company's articles of association was unanimously appointed to preside the meeting,

Who thereafter, appointed Mr Teun Chr. Akkerman, Corporate Secretary of the Company, to act as secretary.

The meeting further elected Mr Mario Eichenberger, Managing Director of the Company, as scrutineer.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared that:

I. the Agenda of the Meeting is the following:

1. A. Independent Auditors report;

B. Presentation and approval of the balance sheet and the profit and loss account for the financial year January 1st, 2000 - December 31st, 2000;

C. Discharge to Directors, Supervisory Directors and the Independent Auditor.

D. Determination of the 2000 dividend and payment date.

2. Appointment of DELOITTE & TOUCHE S.A. as auditor for the corporate year 2001, in compliance with the terms of article 14.8 of the Company's articles of association.

3. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented at the meeting and the number of shares which they hold were recorded on an attendance list. The aforementioned attendance list together with the proxies of the shareholders represented, after signature by the share holders present or represented and the bureau will be annexed to the present minutes.

III. It follows from the attendance list that 264.229 shares class A and 265.288 shares class B being the entirety of the issued shares of the Company, are duly represented at the present meeting, which may as a result validly deliberate and decide, without prior notice, in compliance with the terms of article 13.3 of the articles of association of the Company, upon all the items on the aforementioned agenda, the shareholders declaring that they have knowledge of such agenda.

These facts are recognised by the meeting, and after deliberation, the meeting unanimously passed the following resolutions

First resolution

The meeting has taken knowledge of the report of the statutory auditor relating to the financial year which started January 1st, 2000 and ended December 31st, 2000.

Second resolution

The meeting approves the figures of the balance sheet as per December 31st, 2000 and the profit and loss account for the period January 1st, 2000 - December 31st, 2000 as prepared by the Board of Directors.

The meeting establishes that the profit and loss account for the period shows a profit of Euro 33,454,277.-.

Third resolution

The meeting resolves, in accordance with existing arrangements to fix the dividend to be distributed in 2001 for 2000 net of any interim dividends at:

- Euro 18,406,508.- for AXA COLONIA KONZERN AG and,
- Euro 15,047,769.- for GRD CORPORATION.

This dividend will be payable on May 14th, 2001.

Fourth resolution

The meeting gives full discharge to the members of the Board of Management, to the members of the Supervisory Board and to the independent auditor with respect to the execution of their respective mandates during the period January 1st, 2000 through December 31st, 2000.

Fifth resolution

The meeting resolves to appoint DELOITTE & TOUCHE as auditor for the corporate year 2001, in compliance with the terms of article 14.8 of the Company's articles of association.

Sixth resolution

The meeting decides to pay the following fees to board members for 2000:

Eligible members of the Supervisory Board: DEM 40,000.- (Euro 20,451.68), and eligible members of the Board of Management: DEM 80,000.- (Euro 40,903.35).

Seventh resolution

The meeting resolves to give full power to Mr Teun Chr. Akkerman, prenamed, in order to take the necessary steps in connection with the registration and filing of the present minutes or an extract thereof.

There being no further business on the agenda, the President adjourned the meeting at 4:20 p.m. and, in accordance with the terms of article 14.5 of the Company's articles of association, signed together with the shareholders the present minutes, the original of which will be kept in the Company's record.

Signature / Signature / Signature

President / Shareholder A / Shareholder B

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2002, vol. 564, fol. 99, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17359/000/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2002.

GENERAL RE-CKAG REINSURANCE & INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 49.812.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 février 2002, vol. 564, fol. 99, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2002.

Signature

Le mandataire

(17360/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2002.

GENERAL RE-CKAG REINSURANCE & INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 49.812.

Annual General Shareholders meeting, held in Luxembourg, on 30th April 1998

In the year nineteen hundred an ninety-eight, the 30th April,

was held the Annual General Shareholders' Meeting of the corporation known as GENERAL RE-CKAG REINSURANCE & INVESTMENT, S.à r.l., with its registered office in L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

The meeting was opened at 5.00 p.m. with Mr Ron Ferguson, Chairman of the Supervisory Board of the Company, presiding, who, by virtue of article 14.1 of the Company's articles of association was unanimously appointed to preside the meeting,

who thereafter, appointed Mr Teun Chr. Akkerman, Corporate Secretary of the Company, to act as secretary.

The meeting further elected Mr John Hawie, member of the Board of Management of the Company, as scrutineer.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared that:

I. The Agenda of the Meeting is the following:

1. Appointment of COOPERS & LYBRAND as auditor for the corporate year 1998, in compliance with the terms of article 14.8 of the Company's articles of association.

2. A. Independent Auditors report;

B. Presentation and approval of the balance sheet and the profit and loss account for the financial year January 1, 1997 - December 31, 1997;

C. Discharge to Directors, Supervisory Directors and the Independent Auditor.

3. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented at the meeting and the number of shares which they hold were recorded on an attendance list. The aforementioned attendance list together with the proxies of the shareholders represented, after signature by the share holders present or represented and the bureau will be annexed to the present deed.

III. It follows from the attendance list that 264.229 shares class A and 265.288 shares class B being the entirety of the issued shares of the Company, are duly represented at the present meeting, which may as a result validly deliberate and decide, without prior notice, in compliance with the terms of article 13.3 of the articles of association of the Company, upon all the items on the aforementioned agenda, the shareholders declaring that they have knowledge of such agenda.

These facts are recognised by the meeting, and after deliberation, the meeting unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to appoint COOPERS & LYBRAND as auditor for the corporate year 1998, in compliance with the terms of article 14.8 of the Company's articles of association.

Second resolution

The meeting has taken knowledge of the report of the statutory auditor relating to the financial year which started January 1, 1997 and ended December 31, 1997.

Third resolution

The meeting approves the figures of the balance sheet as per December 31, 1997 and the profit and loss account for the period January 1, 1997 - December 31, 1997 as prepared by the Board of Directors.

The meeting establishes that the profit and loss account for the period shows a profit of DEM 77,535,273.-.

Fourth resolution

The meeting resolves, in accordance with existing arrangements to fix the dividend to be distributed in 1998 for 1997 net of any interim dividends at:

DM 40,894,821.- for CKAG COLONIA KONZERN AG and,

DM 36,640,452.- for GRD CORPORATION.

This dividend will be payable on May 4, 1998.

Fifth resolution

The meeting gives full discharge to the members of the Board of Management, to the members of the Supervisory Board and to the independent auditor with respect to the execution of their respective mandates during the period January, 1, 1997 through December 31, 1997.

Sixth resolution

The meeting resolves to give full power to Mr Teun Chr. Akkerman, prenamed, in order to take the necessary steps in connection with the registration and filing of the present deed or an extract thereof.

There being no further business on the agenda, the President adjourned the meeting at 5.30 p.m. and, in accordance with the terms of article 14.5 of the Company's articles of association, signed together with the shareholders present the minutes, the original of which will be kept in the Company's record.

Signature / Signature / Signature

President / Shareholder A / Shareholder B

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2002, vol. 564, fol. 99, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17361/000/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2002.

GENERAL RE-CKAG REINSURANCE & INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 49.812.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 22 février 2002, vol. 564, fol. 99, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 février 2002.

Signature
Le mandataire

(17362/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2002.

GENERAL RE-CKAG REINSURANCE & INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 49.812.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 février 2002, vol. 564, fol. 99, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 février 2002.

Signature
Le mandataire

(17363/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2002.

BULL MARKET HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 2, rue Béatrix de Bourbon.
R. C. Luxembourg B 69.190.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 22 février 2002, vol. 565, fol. 1, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 février 2002.

Signature.

(17322/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

BULL MARKET HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 2, rue Béatrix de Bourbon.
R. C. Luxembourg B 69.190.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 février 2002, vol. 565, fol. 1, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 février 2002.

Signature.

(17323/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

S.F.C. 3 HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 février 2002
Résolution unique

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Aldo Bonaldi en tant qu'administrateur-délégué et nomme à sa place Monsieur Michel Maendly, administrateur de sociétés, demeurant à CH-Vessy, 10, chemin Henri-Berner, comme nouvel administrateur, avec pouvoir de signature individuelle. Son mandat prendra fin ensemble avec celui des autres administrateurs, à savoir Monsieur Pascal D.Brugger et Monsieur Edmons Ries, à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'année 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.F.C. 3 HOLDING S.A.
P. D. Brugger
Un Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2002, vol. 564, fol. 90, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17327/534/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

WORLD WIDE WOOD COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 69.426.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 22 février 2002, vol. 565, fol. 1, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2002.

Signature.

(17324/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

WORLD WIDE WOOD COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 69.426.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 février 2002, vol. 565, fol. 1, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2002.

Signature.

(17325/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

STARDUST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8017 Strassen, 14, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 60.903.

Notules du Conseil d'Administration du 21 février 2002

Sont présents:

- La société AUDICO INTERNATIONAL S.A., représentée par Monsieur Lucien Voet
- La société MAYA INVEST LTD, représentée par Monsieur Lucien Voet
- Madame Hilde Vanlerberghe

Il est convenu de nommer Madame Hilde Vanlerberghe, demeurant à Bankertstraat 8, NL-4571 Axel, employée, née le 14 mai 1976 à Terneuzen (NL), en temps qu'administrateur-délégué pour une période de trois années.

Rédigée à la date susmentionnée en 5 exemplaires dont chaque partie déclare en avoir reçu une.

Pour AUDICO INTERNATIONAL S.A.

L. Voet

Pour MAYA INVEST LTD

L. Voet

H. Vanlerberghe

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2002, vol. 565, fol. 4, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17328/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

ROSEBUD INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 80.006.

*Extrait d'un contrat de transfert de participations entre REALEST FINANCE S.A. et ABB ROBOTICS LLC
en date du 28 septembre 2001*

Il résulte de ce contrat que la participation détenue par REALEST FINANCE S.A. à raison de 100 parts sociales a été cédée à ABB ROBOTICS LLC, une société ayant son siège à 400 Continental Blvd, Ste 160, El Segundo, California 90245 USA.

Les parts sociales sont détenues avec effet au 28 septembre 2001 par:

ABB ROBOTICS LLC.....	100 parts sociales
Total	100 parts sociales

Pour extrait sincère et conforme

Pour publication et réquisition

A. Heinz

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2002, vol. 565, fol. 2, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17342/587/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

ASHER S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

—
STATUTS

L'an deux mille deux, le dix-neuf février.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) La société ZEDERFIN A.G., ayant son siège social à Schanzeneggstrasse 1, 8002, Zurich, Suisse, ici représentée par Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Zurich, le 28 janvier 2002,
- 2) La société INWESTFINANZIERUNG A.G., ayant son siège social à Löwenstrasse 20, 8001, Zurich, Suisse, ici représentée par Monsieur Marc Koeune, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Zurich, le 28 janvier 2002.

Lesdites procurations paraphées ne varietur par le mandataire des comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être déposées auprès des autorités d'enregistrement.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une Société Anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une Société Anonyme sous la dénomination de ASHER S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à soixante-douze mille euros (EUR 72.000,-) divisé en soixante-douze (72) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 19 février 2002 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;
- de fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;
- de déterminer les conditions de souscription et de libération;
- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;
- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;
- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital; et enfin,
- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui y ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 23 mai à 17.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2002.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2003.

Souscription et libération

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) La société ZEDERFIN A.G., préqualifiée, quarante-huit actions.	48
2) La société INWESTFINANZIERUNG A.G., préqualifiée, vingt-quatre actions	24

Total: soixante-douze actions	72
---	----

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de soixante-douze mille euros (EUR 72.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille neuf cents (1.900,-) euros.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,
 - b) Monsieur Michaël Zianveni, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,
 - c) Madame Andrea Dany, employée privée, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,
 - d) Madame Nicole Thommes, employée privée, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:
Monsieur Laurent Pecheur, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social de l'an 2002.
- 5) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Koeune, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2002, vol. 134S, fol. 8, case 2. – Reçu 720 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2002.

A. Schwachtgen.

(17365/230/153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2002.

HOLDING DU KIRCHBERG S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 53.953.

Résolution - Assemblée Générale

Les soussignés,

La société STARLINK LIMITED, représentée par M. Arama René

La société ALLIANCE SECURITIES LIMITED, représentée par M. Arama René

seules actionnaires de la société HOLDING DU KIRCHBERG S.A.H.;

Première résolution

acceptent la démission de:

- a) La société STARLINK LIMITED, avec siège social au 31, Don House, Main street Gibraltar
- b) La société ALLIANCE SECURITIES LIMITED, avec siège social au 31, Don House, Main street Gibraltar.

Deuxième résolution

Elles décident de nommer comme nouveaux administrateurs:

- a) M. Michelet Serge, demeurant au 1, rue d'Eaubonne, F-95000 Argenteuil.
- b) M. Drzewinski Basile, demeurant au 6 bis, rue de Mallevilles, F-95880 Enghien-les-Bains.

Troisième résolution

A la suite de cette résolution, le nouveau Conseil d'Administration se compose de:

- a) M. Michelet Serge, demeurant au 1, rue d'Eaubonne, F-95000 Argenteuil.
- b) M. Drzewinski Basile, demeurant au 6 bis, rue de Mallevilles, F-95880 Enghien-les-Bains.
- c) M. Arama René, demeurant au 61, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

Quatrième résolution

Rappel de l'article 11 des statuts:

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature d'un seul administrateur.

Luxembourg, le 21 février 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2002, vol. 565, fol. 2, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17333/761/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

MAYLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 76.890.

L'an deux mille deux, le sept février.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Annie Swetenham, corporate manager, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg,

agissant en tant que mandataire spécial de la société anonyme MAYLUX S.A., R.C. B N° 76.890, ayant son siège social à Luxembourg-Kirchberg,

en vertu d'une résolution prise par le conseil d'administration de ladite société en date du 8 octobre 2001, qui, signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter ses déclarations suivantes:

I. La société MAYLUX S.A. fut constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 14 juillet 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 864 du 27 novembre 2000.

II. Ladite société MAYLUX S.A. a actuellement un capital entièrement souscrit et libéré de trente-deux mille (32.000) euros (EUR), divisé en trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) euros (EUR) chacune.

Le capital autorisé de la société est établi à cinq millions (5.000.000,-) d'euros (EUR), divisé en cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) euros (EUR) chacune.

Les alinéas 3 à 6 de l'article 3 des statuts stipulent en outre que:

«Le conseil d'administration de la société est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital en une fois ou en tranches périodiques, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 14 juillet 2000 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite, et pour laquelle il n'existerait pas à cette date d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription; le conseil d'administration décidera l'émission des actions représentant cette augmentation entière ou partielle et acceptera les souscriptions afférentes.

Le conseil est également autorisé et chargé de fixer les conditions de toute souscription ou décidera l'émission d'actions représentant tout ou partie de cette augmentation au moyen de la conversion du bénéfice net en capital et l'attribution périodique aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée par le conseil d'administration dans le cadre du capital autorisé, l'article trois des statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée et publiée par le conseil d'administration ou par toute personne désignée par le conseil à cette fin.

En relation avec cette autorisation d'augmenter le capital social et conformément à l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, le conseil d'administration de la société est autorisé à suspendre ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants pour la même période de cinq ans.»

III. En vertu du capital autorisé et en exécution de la résolution précitée du 8 octobre 2001, les administrateurs de la société ont obtenu et accepté la souscription à un total de quatre mille six cent quatre-vingt (4.680) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent (100,-) euros (EUR) chacune.

Ces nouvelles actions ont été entièrement souscrites de la manière suivante:

a) pour 3.430 actions par la société DUE MAGGIO Srl, une société établie et ayant son siège social à Via Perrone 16, Turin, Italie.

La libération est faite par un apport en nature constitué d'une conversion partielle d'une créance de la société DUE MAGGIO Srl, préqualifiée, envers la société MAYLUX S.A..

b) pour 1.250 actions par la société INIZIATIVA PIEMONTE S.p.A., une société établie et ayant son siège social au Corso Giovanni Lanza 101, Turin, Italie.

La libération est faite par un apport en nature constitué d'une conversion partielle d'une créance de la société INIZIATIVA PIEMONTE S.p.A., préqualifiée, envers la société MAYLUX S.A..

Conformément aux articles 26-1 et 32-1(5) de la loi modifiée du 10 août 1915, les apports en nature ci-dessus décrits ont fait l'objet d'un rapport établi le 31 janvier 2002 par Monsieur Marco Ries, réviseur d'entreprises à Luxembourg, lequel rapport, après signature ne varietur par la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

La valeur de la créance est constatée par ledit rapport dont les conclusions sont les suivantes:

Conclusion

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Il résulte notamment dudit rapport que la créance est certaine, liquide et exigible et que rien ne s'oppose à la conversion d'un montant de 468.000,- euros provenant de ces dettes en capital social de la société.

IV. A la suite de l'augmentation de capital qui précède, le premier alinéa de l'article trois des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à cinq cent mille (500.000,-) euros (EUR), divisé en cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) euros (EUR) chacune.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. Swetenham, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2002, vol. 134S, fol. 3, case 3.- Reçu 4.680 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2002.

A. Schwachtgen.

(17366/230/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2002.

MAYLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 76.890.

Statuts coordonnés suivant l'acte N° 116 du 7 février 2002 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2002.

A. Schwachtgen.

(17367/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2002.

SERANTO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 70.690.

L'an deux mille deux, le huit février.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SERANTO S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, 23, rue Beaumont, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 70.690.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 juin 1999 publié au Mémorial, Recueil C N° 728 du 30 septembre 1999.

La séance est ouverte à dix heures trente sous la présidence de Monsieur Nico Schaeffer, docteur en droit, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le président nomme secrétaire Madame Hortense Huberty-Muller, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit scrutateurs Mademoiselle Gabriele Schneider, directrice adjointe de société, demeurant à Luxembourg et Madame Elena Santavicca, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cinq mille et cent (5.100) actions d'une valeur nominale de dix (10,- EUR) euros chacune, représentant l'intégralité du capital social de cinquante et un mille (51.000,- EUR) euros, sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires, tout présents ou représentés, restera annexée à la présente, ensemble avec les procurations des actionnaires représentés, qui ont été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Résolution de dissoudre la société et de la mettre en liquidation conformément à l'article 141 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales;

2. Nomination d'un liquidateur;

3. Résolution de conférer au liquidateur tous pouvoirs prévus par la loi luxembourgeoise et de l'instruire de liquider la société en conformité avec ladite loi;

4. Résolution de fixer les émoluments et la rémunération du liquidateur à la fin de la liquidation, et d'accorder une avance de 3.750,- EUR au liquidateur ainsi nommé;

5. Divers.

L'assemblée a approuvé l'exposé de Monsieur le président et après avoir reconnu qu'elle a été régulièrement constituée et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

Il est décidé de dissoudre la société et de la mettre en liquidation conformément à l'article 141 et suivants de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer liquidateur Monsieur Nicolas Schaeffer jr., avec adresse professionnelle à Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Troisième résolution

L'assemblée décide de conférer au liquidateur tous pouvoirs prévus par la loi luxembourgeoise et l'instruit de liquider la société en conformité avec ladite loi.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de fixer les émoluments et rémunérations du liquidateur à la fin de la liquidation, et d'accorder une avance de 3.750,- EUR au liquidateur ainsi nommé.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix heures quarante-cinq.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Schaeffer, H. Huberty-Muller, G. Schneider, E. Santavicca, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2002, vol. 134S, fol. 5, case 3.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2002.

A. Schwachtgen.

(17368/230/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2002.

OFF BROADWAY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 68.053.

L'an deux mille deux, le douze février.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme OFF BROADWAY S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, 23, rue Beaumont, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 68.053.

La société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 21 décembre 1998 publié au Mémorial, Recueil C N° 218 du 30 mars 1999.

La séance est ouverte à dix heures trente sous la présidence de Monsieur Nico Schaeffer, docteur en droit, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le président nomme secrétaire Madame Hortense Huberty-Muller, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit scrutateurs Mademoiselle Gabriele Schneider, directrice adjointe de société, demeurant à Luxembourg et Madame Elena Santavicca, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les trois mille deux cents (3.200) actions d'une valeur nominale de dix (10,- EUR) euros chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente-deux mille (32.000,- EUR) euros, sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires, tout présents ou représentés, restera annexée à la présente, ensemble avec les procurations des actionnaires représentés, qui ont été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Résolution de dissoudre la société et de la mettre en liquidation conformément à l'article 141 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales;

2. Nomination d'un liquidateur;

3. Résolution de conférer au liquidateur tous pouvoirs prévus par la loi luxembourgeoise et de l'instruire de liquider la société en conformité avec ladite loi;

4. Résolution de fixer les émoluments et la rémunération du liquidateur à la fin de la liquidation, et d'accorder une avance de 3.750,- EUR au liquidateur ainsi nommé;

5. Divers.

L'assemblée a approuvé l'exposé de Monsieur le président et après avoir reconnu qu'elle a été régulièrement constituée et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

Il est décidé de dissoudre la société et de la mettre en liquidation conformément à l'article 141 et suivants de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer liquidateur Monsieur Nicolas Schaeffer jr., avec adresse professionnelle à Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Troisième résolution

L'assemblée décide de conférer au liquidateur tous pouvoirs prévus par la loi luxembourgeoise et l'instruit de liquider la société en conformité avec ladite loi.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de fixer les émoluments et rémunérations du liquidateur à la fin de la liquidation, et d'accorder une avance de 3.750,- EUR au liquidateur ainsi nommé.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix heures quarante-cinq.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Schaeffer, H. Huberty-Muller, G. Schneider, E. Santavicca, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2002, vol. 134S, fol. 5, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2002.

A. Schwachtgen.

(17369/230/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2002.

**STALBAN S.A., Société Anonyme,
(anc. STALBAN HOLDING S.A.).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 38.221.

L'an deux mille deux, le sept février.

Par devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme STALBAN HOLDING S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, 23, rue Beaumont, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 38.221.

La société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 septembre 1991, publié au Mémorial C, numéro 119 du 2 avril 1991.

Les statuts de ladite société ont été modifiés par un acte du notaire instrumentaire en date du 9 novembre 1992, publié au Mémorial C, numéro 77 du 17 janvier 1993.

La séance est ouverte à dix heures sous la présidence de Mademoiselle Martine Schaeffer, maître en droit.

Mademoiselle le président nomme secrétaire Mademoiselle Sandra Bortolus, employée privée.

L'assemblée élit scrutateur Mademoiselle Gabriele Schneider, directrice adjointe de société.

Les trois comparantes ont comme adresse professionnelle Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Mademoiselle le président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les vingt-neuf mille quatre cents (29.400) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de soixante-quinze mille neuf cent dix-neuf euros dix-sept cents (75.919,17), sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires, tous présents ou représentés, restera annexée à la présente, ensemble avec les procurations des actionnaires représentés, qui ont été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Décision de transformer la société de société holding type 1929 en société de participations financières (SOPARFI) et ce avec effet au 1^{er} janvier 2000 pour les besoins comptables et modification subséquente de la dénomination sociale de STALBAN HOLDING S.A. en STALBAN S.A.

2. Modification subséquente des articles premier et quatre des statuts sociaux.

3. Divers.

Mademoiselle le président a ensuite mis au vote les différentes propositions de résolutions et l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transformer la société de société holding type 1929 en société de participations financières (SOPARFI) et ce avec effet au 1^{er} janvier 2000 pour les besoins comptables et de modifier en conséquence la dénomination sociale de STALBAN HOLDING S.A. en STALBAN S.A.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, les articles premier et quatre des statuts sociaux sont modifiés et auront dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe entre les actionnaires une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: STALBAN S.A.

Art. 4. La société a pour objet l'exécution de tous contrats de mandat, de louage d'ouvrages, d'assistance technique et d'intermédiaire en matière de promotion, de mise en valeur, de gestion et de liquidation de sociétés, associations ou entreprises, et en outre toutes opérations commerciales, financières et immobilières de tous genres.

La société a encore pour objet l'achat, la vente, la possession, la gestion et l'exploitation d'immeubles utilitaires et résidentiels.

La société a encore pour objet les offres lancés par des organismes publics ou des entreprises privées, la participation à des soumissions par appels, les études et analyses de faisabilité de projets de terrassement, de plantation du sol et d'infrastructure, de génie civil, le tout tel que visé par les directives CEE.

La société peut prendre des participations ou s'intéresser de toute autre manière dans d'autres sociétés ou entreprises ayant un objet analogue au sien, mais à l'exclusion de toute activité de placement de ces participations auprès de tiers.

La société peut effectuer toute opération commerciale, administrative, mobilière, immobilière et encore de nature hypothécaire, ainsi qu'en plus elle peut rechercher des prêts et des financements bancaires utiles ou nécessaires dans l'accomplissement de son objet social.

Elle peut exercer son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger où elle peut établir des sièges secondaires, des succursales, des bureaux de représentation, tout en leur attribuant, le cas échéant, une autonomie de gestion et administrative.

Elle peut en outre accorder à toutes entreprises qui représentent un intérêt pour elle ou dans lesquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties et exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix heures quinze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Schaeffer, S. Bortolus, G. Schneider, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2002, vol. 133S, fol. 97, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2002.

A. Schwachtgen.

(17373/230/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2002.

**STALBAN S.A., Société Anonyme,
(anc. STALBAN HOLDING S.A.).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 38.221.

Statuts coordonnés suivant l'acte N° 111 du 7 février 2002 ainsi que sur base d'un extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire sous seing privé en date du 28 décembre 2001 ayant décidé le changement de la devise d'expression du capital social et du capital autorisé de la société en vertu des dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2002.

A. Schwachtgen.

(17374/230/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2002.

RISING STAR S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8017 Strassen, 14, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 60.902.

Notules du Conseil d'Administration du 21 février 2002

Sont présents:

- La société AUDICO INTERNATIONAL S.A., représentée par Monsieur Lucien Voet
- La société MAYA INVEST LTD, représentée par Monsieur Lucien Voet
- Madame Hilde Vanlerberghe

Il est convenu de nommer Madame Hilde Vanlerberghe, demeurant à Bankertstraat 8, NL-4571 Axel, employée, née le 14 mai 1976 à Terneuzen (NL), en tant qu'administrateur-délégué pour une période de trois années.

Rédigée à la date susmentionnée en 5 exemplaires dont chaque partie déclare en avoir reçu une.

Pour AUDICO INTERNATIONAL S.A.

L. Voet

Pour MAYA INVEST LTD

L. Voet

H. Vanlerberghe

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2002, vol. 565, fol. 4, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17329/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

MÜPRO (LUXEMBOURG), S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-2611 Howald, 183, route de Thionville.

H. R. Luxemburg B 54.566.

Im Jahre zweitausend und zwei, den fünften Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar André-Jean-Joseph Schwachtgen, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

MÜPRO GmbH, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts, mit Sitz in D-65719 Hofheim-Wallau, Hessenstrasse 11,

hier vertreten durch Maître Christiane Denzle, Rechtsanwältin, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift, gegeben in Hofheim-Wallau, am 28. Februar 2002.

Welche Vollmacht, nach ne varietur Unterzeichnung durch die Bevollmächtigte und den instrumentierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleiben wird um mit ihr einregistriert zu werden.

Welche Komparentin, durch ihre Bevollmächtigte, den instrumentierenden Notar ersuchte folgendes zu beurkunden:

- Die Komparentin ist aufgrund eines notariell beglaubigten Kauf- und Abtretungsvertrages vom 22. Dezember 1998, einregistriert in Luxemburg, am 18. Februar 1999, Band 519, Blatt 100, Fach 7, alleinige Besitzerin aller Anteile der Gesellschaft MÜPRO (LUXEMBOURG), S.à r.l., R.C. Nummer B 54.566, mit Sitz in Howald, gegründet durch Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar, am 16. April 1996, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 335 vom 12. Juli 1996.

- Das Gesellschaftskapital ist festgesetzt auf fünfhunderttausend (500.000,-) Luxemburger Franken, vertreten durch einen (1) Anteil mit einem Nennwert von fünfhunderttausend (500.000,-) Luxemburger Franken.

- Die alleinige Gesellschafterin beschliesst das Gesellschaftskapital von Luxemburger Franken in Euro umzuwandeln zum Kurs von 1,- Euro für 40,3399 LUF, so dass das besagte Gesellschaftskapital auf zwölftausenddreihundertvierundneunzig Euro und achtundsechzig Cent (EUR 12.394,68) festgesetzt ist.

- Die alleinige Gesellschafterin beschliesst das Gesellschaftskapital um einen Betrag von einhundertfünf Euro und zweiunddreissig Cent (EUR 105,32) zu erhöhen, um es von seinem umgewandelten Betrag von zwölftausenddreihundertvierundneunzig Euro und achtundsechzig Cent (EUR 12.394,68) auf zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) zu bringen ohne Ausgabe von neuen Anteilen.

Der Betrag von einhundertfünf Euro und zweiunddreissig Cent (EUR 105,32) wurde vollständig in bar eingezahlt, so wie dies dem instrumentierenden Notar durch einen entsprechenden Beleg bewiesen wurde.

- Infolgedessen wird Artikel 6 der Satzung abgeändert um in Zukunft folgenden Wortlaut zu haben:

«**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital ist festgesetzt auf zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), vertreten durch einen (1) Anteil mit einem Nennwert von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-).»

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorhergehenden an die Bevollmächtigte der Komparentin, hat dieselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: C. Denzle, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2002, vol. 133S, fol. 94, case 8.- Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 21 février 2002.

A. Schwachtgen.

(17371/230/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2002.

MÜPRO (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Howald, 183, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 54.566.

Statuts coordonnés suivant l'acte N° 100 du 5 février 2002 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 27 février 2002.

A. Schwachtgen.

(17372/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2002.

SO.F.IMM SOCIETE FINANCIERE IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 44.911.

L'an deux mille deux, le quinze février.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de SO.F.IMM SOCIETE FINANCIERE IMMOBILIERE S.A., R.C. numéro B 44.911 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 18 août 1993, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 516 du 29 octobre 1993.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises, la dernière fois par acte reçu du même notaire en date du 14 novembre 1994, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 76 du 24 février 1995.

La séance est ouverte à dix-sept heures quarante-cinq sous la présidence de Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, demeurant à Luxembourg. L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, demeurant à Bertrange.

Monsieur le président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les sept cent trente-cinq (735) actions d'une valeur nominale d'un million de liras italiennes (ITL 1.000.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de sept cent trente-cinq millions de liras italiennes (ITL 735.000.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocation préalable.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Reformulation de l'objet social.
2. Suppression de la valeur nominale des actions et changement de la devise du capital social de liras italiennes en euros au cours de 1,- euro pour 1.936,27 ITL.
3. Réduction du capital social par affectation à une réserve librement distribuable aux actionnaires d'un montant de trois cent trente-cinq euros et quatre-vingt-deux cents (EUR 335,82) pour le porter de son montant actuel de trois cent soixante-dix-neuf mille cinq cent quatre-vingt-quinze euros et quatre-vingt-deux cents (EUR 379.595,82) représenté par sept cent trente-cinq (735) actions sans valeur nominale à trois cent soixante-dix-neuf mille deux cent soixante euros (EUR 379.260,-), par affectation à une réserve librement distribuable aux actionnaires.
4. Fixation de la valeur nominale d'une action à cinq cent seize euros (EUR 516,-) chacune.
5. Suppression de toute référence à une délégation de pouvoir quant à la gestion journalière de la société.
6. Modification des pouvoirs des administrateurs pour engager la société.
7. Fixation de la date de l'assemblée générale annuelle.
8. Refonte des statuts.
9. Nomination de deux administrateurs supplémentaires
10. Démission du commissaire aux comptes, décharge à lui donner et nomination d'un nouveau commissaire aux comptes en son remplacement.
11. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'objet social est reformulé sans changement au fonds de telle manière qu'il aura désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des actions et de changer la devise du capital social de liras italiennes en euros au cours de 1,- euro pour 1.936,27 ITL, de sorte que le capital social est fixé provisoirement à trois cent soixante-dix-neuf mille cinq cent quatre-vingt-quinze euros et quatre-vingt-deux cents (EUR 379.595,82).

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social à concurrence de trois cent trente cinq euros et quatre-vingt-deux cents (EUR 335,82), pour le porter de son montant actuel de trois cent soixante-dix-neuf mille cinq cent quatre-vingt-quinze euros et quatre-vingt-deux cents (EUR 379.595,82) représenté par sept cent trente-cinq (735) actions sans valeur nominale à trois cent soixante-dix-neuf mille deux cent soixante euros (EUR 379.260,-), par affectation à une réserve librement distribuable aux actionnaires.

Quatrième résolution

La valeur nominale des sept cent trente-cinq (735) actions est fixée à cinq cent seize euros (EUR 516,-) chacune.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer des statuts toute référence à la délégation de la gestion journalière de la société par le conseil d'administration à un administrateur, directeur, gérant, ou autre agent.

Sixième résolution

La société sera désormais engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

Septième résolution

L'assemblée générale se réunira annuellement de plein droit le 20 mai à 10.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Huitième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, les statuts ont été modifiés de telle manière qu'ils auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de SO.F.IMM SOCIETE FINANCIERE IMMOBILIERE S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à trois cent soixante-dix-neuf mille deux cent soixante euros (EUR 379.260,-) divisé en sept cent trente-cinq (735) actions d'une valeur nominale de cinq cent seize euros (EUR 516,-) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 20 mai à 10.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Neuvième résolution

Madame Andrea Dany, employée privée, domiciliée professionnellement au 18 rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg et Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18 rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg sont nommés administrateurs supplémentaires de la société.

Leur mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2006.

Dixième résolution

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Christophe Dermine de son mandat de commissaire aux comptes.

Par décision spéciale, l'assemblée générale lui donne décharge pour les actes accomplis dans le cadre de son mandat jusqu'à ce jour.

La société SOCIETA PROFESSIONALE FIDUCIARIA S.A., ayant son siège social Via Nassa 17, 6900 Lugano, Suisse, est nommée en son remplacement, elle poursuivra le mandat de son prédécesseur.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée à dix-huit heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune, R. Thill, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2002, vol. 134S, fol. 6, case 3.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2002.

A. Schwachtgen.

(17375/230/174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2002.

POLYVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 36.811.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire/extraordinaire tenue en date du 7 septembre 2001 que:

1. l'assemblée a décidé de convertir la devise du capital social de BEF en Euros au cours de BEF 40,3399 pour EUR 1,- de façon à ce que le capital social actuel de BEF 10.000.000,- soit établi à EUR 247.893,52. La conversion s'applique avec effet au 1^{er} janvier 2001.

2. L'assemblée a décidé d'augmenter le capital social par incorporation de bénéfices reportés d'un montant de EUR 2.106,48 pour le porter de son montant actuel de EUR 247.893,52 à EUR 250.000,-, sans émission d'actions nouvelles.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2002, vol. 564, fol. 78, case 3. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17348/549/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

PALAMON HOTELS HOLDCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

In the year two thousand and two, on the twelfth of February.

Before Us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

- 1) PALAMON EUROPEAN EQUITY LP, a limited partnership established under the laws of England, having its registered office at 56 Conduit Street, London W1R 9FD, United Kingdom,
here represented by Mrs Tazia Benameur, private employee, with professional address at 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,
by virtue of a proxy given in London, on February 11, 2002.
- 2) PALAMON EUROPEAN EQUITY «B» LP, a limited partnership established under the laws of England, having its registered office at 56 Conduit Street, London W1R 9FD, United Kingdom,
here represented by Mrs Tazia Benameur, prenamed,
by virtue of a proxy given in London, on February 11, 2002.
- 3) PALAMON EUROPEAN EQUITY «C» LP, a limited partnership established under the laws of England, having its registered office at 56 Conduit Street, London W1R 9FD, United Kingdom,
here represented by Mrs Tazia Benameur, prenamed,
by virtue of a proxy given in London, on February 11, 2002.
- 4) PALAMON EUROPEAN EQUITY KG, a limited partnership established under the laws of Germany, having its registered office at Nussbaumstrasse 8, D-80335 Munich, Federal Republic of Germany,
here represented by Mrs Tazia Benameur, prenamed,
by virtue of a proxy given in London, on February 11, 2002.
- 5) PALAMON EUROPEAN EQUITY «D» LP, a limited partnership established under the laws of England, having its registered office at 56 Conduit Street, London W1R 9FD, United Kingdom,
here represented by Mrs Tazia Benameur, prenamed,
by virtue of a proxy given in London, on February 11, 2002.

Such proxies, after signature ne varietur by the mandatory and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Said appearing parties, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

- The appearing parties are the sole shareholders of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the name of PALAMON HOTELS HOLDCO, S.à r.l., with registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated February 5, 2002, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- The Company's capital is set at twelve thousand and five hundred (12,500.-) euro (EUR), divided into five hundred (500) shares of a par value of twenty-five (25.-) euro (EUR) each, all fully subscribed and entirely paid up.

- The agenda is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 892,500.- so as to raise it from its present amount of EUR 12,500.- to EUR 905,000.- by the creation and issue of 35,700 new shares of a par value of EUR 25.- each.
- Subscription and payment in cash.
2. Subsequent amendment of Article 5, paragraph 1 of the Articles of Association in order to reflect such capital increase.

The shareholders then passed the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The corporate capital of the company is increased by an amount of EUR 892,500.- so as to raise it from its present amount of EUR 12,500.- to EUR 905,000.- by the creation and issue of 35,700 new shares of a par value of EUR 25.- each.

The new shares have been entirely subscribed as follows:

- a) for 19,342 new shares by PALAMON EUROPEAN EQUITY LP, prenamed, here represented as said above,
- b) for 4,234 new shares by PALAMON EUROPEAN EQUITY «B» LP, prenamed, here represented as said above,
- c) for 7,507 new shares by PALAMON EUROPEAN EQUITY «C» LP, prenamed, here represented as said above,
- d) for 4,059 new shares by PALAMON EUROPEAN EQUITY KG, prenamed, here represented as said above, and
- e) for 558 new shares by PALAMON EUROPEAN EQUITY «D» LP, prenamed, here represented as said above.

All these new shares have been entirely paid up in cash, as has been proved to the undersigned notary who expressly acknowledges it, so that the amount of EUR 892,500.- is as of now available to the Company.

Second resolution

As a consequence of such increase of capital, Article 5, paragraph 1 of the Articles of Association is amended and shall henceforth have the following wording:

«Art. 5. Paragraph 1

The corporate capital is set at nine hundred and five thousand (905,000.-) euro (EUR), divided into thirty-six thousand and two hundred (36,200) shares of a par value of twenty-five (25.-) euro (EUR) each, all fully subscribed and entirely paid up.»

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing parties, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le douze février.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1) PALAMON EUROPEAN EQUITY LP, une société en commandite de droit anglais, avec siège social au 56 Conduit Street, London W1R 9FD, Royaume Uni,

ici représentée par Madame Tazia Benameur, employée privée, avec adresse professionnelle au 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, le 11 février 2002.

2) PALAMON EUROPEAN EQUITY «B» LP, une société en commandite de droit anglais, avec siège social au 56 Conduit Street, London W1R 9FD, Royaume Uni,

ici représentée par Madame Tazia Benameur, employée privée, préqualifiée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, le 11 février 2002.

3) PALAMON EUROPEAN EQUITY «C» LP, une société en commandite de droit anglais, avec siège social au 56 Conduit Street, London W1R 9FD, Royaume Uni,

ici représentée par Madame Tazia Benameur, employée privée, préqualifiée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, le 11 février 2002.

4) PALAMON EUROPEAN EQUITY KG, une société en commandite de droit allemand, avec siège social à Nussbaumstrasse 8, D-80335 Munich, République Fédérale d'Allemagne,

ici représentée par Madame Tazia Benameur, employée privée, préqualifiée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, le 11 février 2002.

5) PALAMON EUROPEAN EQUITY «D» LP, une société en commandite de droit anglais, avec siège social au 56 Conduit Street, London W1R 9FD, Royaume Uni,

ici représentée par Madame Tazia Benameur, employée privée, préqualifiée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, le 11 février 2002.

Lesquelles procurations, signées ne varietur par la mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont prié le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Les comparantes sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de PALAMON HOTELS HOLDCO, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant un acte du notaire instrumentaire en date du 5 février 2002, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros (EUR), divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros (EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 892.500,- pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- à EUR 905.000,- par la création et l'émission de 35.700 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune.

- Souscription et libération en espèces.

2. Modification subséquente de l'article 5, alinéa 1^{er} des statuts.

Les actionnaires ont ensuite abordé l'ordre du jour et ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

Le capital social de la Société est augmenté à concurrence d'un montant de EUR 892.500,- pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- à EUR 905.000,- par la création et l'émission de 35.700 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune.

Ces nouvelles parts sociales ont été entièrement souscrites de la manière suivante:

a) pour 19.342 nouvelles parts sociales par PALAMON EUROPEAN EQUITY LP, préqualifiée, ici représentée comme dit ci-avant,

b) pour 4.234 nouvelles parts sociales par PALAMON EUROPEAN EQUITY «B» LP, préqualifiée, ici représentée comme dit ci-avant,

c) pour 7.507 nouvelles parts sociales par PALAMON EUROPEAN EQUITY «C» LP, préqualifiée, ici représentée comme dit ci-avant,

d) pour 4.059 nouvelles parts sociales par PALAMON EUROPEAN EQUITY KG, préqualifiée, ici représentée comme dit ci-avant, et

e) pour 558 nouvelles parts sociales par PALAMON EUROPEAN EQUITY «D» LP, préqualifiée, ici représentée comme dit ci-avant.

Toutes ces nouvelles parts sociales ont été intégralement libérées en espèces, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément, de sorte que le montant de EUR 892.500,- est dès à présent à la libre disposition de la Société.

Deuxième résolution

Suite à cette augmentation du capital social, l'article 5, alinéa 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«Art. 5. Alinéa 1^{er}.

Le capital social est fixé à neuf cent cinq mille (905.000,-) euros (EUR), divisé en trente-six mille deux cents (36.200) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros (EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête des comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. Benameur, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2002, vol. 134S, fol. 10, case 9. – Reçu 8.925 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2002.

A. Schwachtgen.

(17378/230/146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2002.

PALAMON HOTELS HOLDCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 85.919.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 137 du 12 février 2002 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2002.

A. Schwachtgen.

(17379/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2002.

ALTIS ASSURANCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, route des Trois Cantons.

R. C. Luxembourg B 84.981.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Windhof, le 11 décembre 2001

Il résulte dudit procès-verbal que la démission de Monsieur Pascal Wagner en tant qu'administrateur-délégué et les démissions de Madame Renée Wagner-Klein et de Madame Marie-Denise Willemet en tant qu'administrateurs ont été acceptées.

Il résulte dudit procès-verbal que la nomination de Monsieur Vincent Magnus en tant que nouvel administrateur-délégué a été acceptés.

Il résulte dudit procès-verbal que les nominations de Madame Schwartz Christine et de Monsieur Magnus Frédéric en tant qu'administrateurs ont été acceptées.

Il résulte dudit procès-verbal que deux titres représentatifs au porteur ont été créés:

- Titre N°1 donnant droit à 155 actions numérotées de 1 - 155 d'une valeur de 100,- euros chacune

- Titre N°2 donnant droit à 155 actions numérotées de 156 - 310 d'une valeur de 100,- euros chacune

Administrateur-délégué: Monsieur Magnus Vincent, assureur-conseil demeurant 230, route de Longwy à B-6700 Arlon

Administrateurs: Madame Schwartz Christine, infirmière, demeurant 230, route de Longwy à B-6700 Arlon

Monsieur Magnus Frédéric, étudiant, demeurant 230, route de Longwy à B-6700 Arlon

Commissaire aux comptes: Monsieur Bernard Perreaux, expert-comptable, demeurant à B-6700 Arlon, 63, rue Godefroid Kurth

Windhof, le 12 décembre 2001.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2002, vol. 565, fol. 5, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17334/762/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

QUATROLUX HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2636 Luxemburg, 12, rue Léon Thyès.
H. R. Luxemburg B 24.900.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausend und zwei, den achtzehnten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar André-Jean-Joseph Schwachtgen, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

ESTEGGE N.V., eine Gesellschaft mit Sitz in 17 Chuchubiweg, Curaçao, Niederländische Antillen, hier vertreten durch Herrn Patrice Gallasin, Privatbeamter, mit Berufsanschrift in 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxemburg,

auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift, ausgestellt in Luxemburg, am 14. Februar 2002.

Welche Vollmacht, nach ne varietur Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten und den instrumentierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleiben wird um mit ihr einregistriert zu werden.

Welche Komparentin, vertreten wie vorgenannt, bat den unterfertigten Notar zu beurkunden dass:

- Die Aktiengesellschaft QUATROLUX HOLDING S.A. R.C. B Nummer 24 900, gegründet wurde durch eine Urkunde aufgenommen durch Notar Frank Baden, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 29. September 1986, welche im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations Nummer 336 vom 4. Dezember 1986 veröffentlicht wurde.

Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt abgeändert durch eine Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 29. Dezember 2000, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 616 vom 9. August 2001 veröffentlicht wurde.

- Die Gesellschaft hat augenblicklich ein Kapital von zweihunderttausend (200.000,-) Deutsche Mark, eingeteilt in zweihundert (200) Aktien mit einem Nennwert von eintausend (1.000,-) Deutsche Mark je Aktie, vollständig eingezahlt;

- Die Komparentin ist Besitzerin aller Aktien der Gesellschaft QUATROLUX HOLDING S.A. geworden;

- Andurch erklärt die Komparentin die vorzeitige Auflösung der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung;

- Die Komparentin in ihrer Eigenschaft als Liquidator der Gesellschaft QUATROLUX HOLDING S.A. erklärt dass das ganze Passiva der Gesellschaft QUATROLUX HOLDING S.A. geregelt ist;

- Die Aktivität der Gesellschaft hat aufgehört; der einzige Aktionär ist im Besitz der gesamten Aktiva und wird persönlich für alle selbst gegenwärtig unbekanntes Verpflichtungen der Gesellschaft haften; mithin ist die Liquidation der Gesellschaft als getan und abgeschlossen zu betrachten;

- Der einzige Aktionär erteilt dem Verwaltungsrat und dem Kommissar Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate bis zum heutigen Tage.

Die betreffenden Dokumente der aufgelösten Gesellschaft werden während einer Dauer von fünf Jahren in L-2636 Luxemburg, 12, rue Léon Thyès aufbewahrt.

Worauf der Komparent dem unterfertigten Notar zwei Inhaberzertifikate vorgelegt hat, welche sofort zerstört wurden.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an den Bevollmächtigten der Komparentin, hat derselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. Gallasin, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2002, vol. 134S, fol. 6, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2002

A. Schwachtgen.

(17380/230/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2002.

COMPLUS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 74, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 45.647.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 février 2002

1. La démission de Monsieur Benoît Georis de son mandat d'administrateur de la société COMPLUS HOLDING S.A., est acceptée et décharge lui est donnée pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

2. La nomination de M. Joseph Mayor, domicilié 9, rue Henri Pensis à L-2322 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la société COMPLUS HOLDING S.A., jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2007 est acceptée.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2002, vol. 565, fol. 2, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17340/587/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

RIVES DE BERCY TE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 76.329.

In the year two thousand and two, on the eighteenth of February.
Before Us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

- 1) HB INSTITUTIONAL, LIMITED PARTNERSHIP, c/o THE BAUPOST GROUP, L.L.C., a company with its registered office in 10 St. James Avenue, Suite 2000, Boston, Massachusetts 02116 (USA),
- 2) PB INSTITUTIONAL, LIMITED PARTNERSHIP, c/o THE BAUPOST GROUP, L.L.C., a company with its registered office in 10 St. James Avenue, Suite 2000, Boston, Massachusetts 02116 (USA),
- 3) YB INSTITUTIONAL, LIMITED PARTNERSHIP, c/o THE BAUPOST GROUP, L.L.C., a company with its registered office in 10 St. James Avenue, Suite 2000, Boston, Massachusetts 02116 (USA),
- 4) BAUPOST VALUE PARTNERS, L.P. - I, a company with its registered office in 10 St. James Avenue, Suite 2000, Boston, Massachusetts 02116 (USA),

all here represented by Mr Christophe Gammal, economist, residing in Luxembourg,
by virtue of four proxies given in Boston, Massachusetts, on February 14, 2002,
said proxies after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities,

Such proxyholder acting as described here above, has requested the notary to state that:

-These appearing parties are the only shareholders of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the name of RIVES DE BERCY TE, S.à r.l. R. C. B Number 76 329, with registered office in Luxembourg, incorporated under the denomination of HRO 12 HOLDINGS, S.à r.l. pursuant to a deed of the undersigned notary dated 13th June 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 752 of 12th October, 2000.

-The Articles of Incorporation have been by a deed of Maître Martine Weinandy, notary residing in Clervaux, acting in replacement of Maître André Schwachtgen dated 6th September 2001, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

-The company's capital is set at twelve thousand five hundred (EUR 12,500.-) euros represented by five hundred (500) common shares with a par value of twenty-five (EUR 25.-) euros each divided in five (5) different A, B, C, D and E classes of shares representing one hundred (100) shares each, having all the same rights, all entirely subscribed and fully paid in.

- The agenda is worded as follows:

- 1) Dissolution and liquidation of the Company.
- 2) Appointment of a liquidator and determination of his powers.
- 3) Miscellaneous.

The shareholders then passed the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The company is dissolved and put into liquidation.

Second resolution

HALSEY, S.à r.l., a company with its registered office in 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg is appointed as liquidator of the company, with the broadest powers to effect the liquidation, except the restrictions provided by the Law and the Articles of Incorporation of the Company in liquidation.

In faith of which we, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergencies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the mandatory of the persons appearing, said mandatory signed with us the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le dix-huit février.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) HB INSTITUTIONAL, LIMITED PARTNERSHIP, c/o THE BAUPOST GROUP, L.L.C., une société avec siège social à 10 St. James Avenue, Suite 2000, Boston, Massachusetts 02116 (USA),
- 2) PB INSTITUTIONAL, LIMITED PARTNERSHIP, c/o THE BAUPOST GROUP, L.L.C., une société avec siège social à 10 St. James Avenue, Suite 2000, Boston, Massachusetts 02116 (USA),
- 3) YB INSTITUTIONAL, LIMITED PARTNERSHIP, c/o THE BAUPOST GROUP, L.L.C., une société avec siège social à 10 St. James Avenue, Suite 2000, Boston, Massachusetts 02116 (USA),
- 4) BAUPOST VALUE PARTNERS, L.P. -I, c/o THE BAUPOST GROUP, L.L.C., une société avec siège social à 10 St. James Avenue, Suite 2000, Boston, Massachusetts 02116 (USA),
toutes ici représentées par Monsieur Christophe Gammal, économiste, demeurant à Luxembourg,
en vertu de quatre procurations sous seing privé données à Boston, Massachusetts, le 14 février 2002.

Lesquelles procurations après signature ne varient par le mandataire et le notaire instrumentaire demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps,

Ce mandataire, agissant comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Les comparantes sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de RIVES DE BERCY TE, S.à r.l., R.C. B Numéro 76 329, ayant son siège social à Luxembourg, constituée sous la dénomination de HRO 12 HOLDINGS, S.à r.l. par acte du notaire instrumentaire en date du 13 juin 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 752 du 12 octobre 2000.

- Les statuts de ladite société ont été modifiés par un acte reçu par Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux, en remplacement de Maître André Schwachtgen en date du 6 septembre 2001, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- Le capital social de cette société est de douze mille cinq cents (EUR 12.500,-) euros représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (EUR 25.-) euros chacune, divisées en cinq (5) catégories de parts A, B, C, D et E représentant chacune cent (100) parts sociales, ayant toutes les mêmes droits, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

- 1) Dissolution et mise en liquidation de la Société.
- 2) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3) Divers.

Les associés ont ensuite abordé l'ordre du jour et ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

La Société est dissoute et mise en liquidation.

Deuxième résolution

HALSEY, S.à r.l., une société avec siège social à 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg est nommée aux fonctions de liquidateur, lequel aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, sauf les restrictions prévues par la loi ou les statuts de la Société en liquidation.

Le notaire qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Gammal, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2002, vol. 134S, fol. 6, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2002.

A. Schwachtgen.

(17382/230/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2002.

BOURKEL PAVON & PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration tenue le 22 février 2002

Ordre du jour:

1. Nomination de Monsieur Giampaolo Albertini comme administrateur-délégué;
2. Proposition de nomination à la prochaine assemblée générale Monsieur Marcel Egli, expert-comptable et réviseur d'entreprises suisse comme nouveau membre du conseil d'administration;
3. Divers.

Résolutions prises

Après discussion pleine et entière, le conseil a décidé:

1. De nommer Monsieur Giampaolo Albertini comme deuxième administrateur-délégué avec plein pouvoir d'engager la société dans la gestion journalière;

2. De proposer la nomination de Monsieur Marcel Egli, expert-comptable et réviseur d'entreprises suisse comme nouveau membre du conseil d'administration lors de la prochaine assemblée générale.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, le Conseil d'Administration clôt la réunion à 16.00 heures.

Luxembourg, le 22 février 2002.

Pour publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2002, vol. 565, fol. 6, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff.(signé): Signature.

(17330/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

CONSTRUCTION FINANCE INTERNATIONAL HOLDING S.A., Holdingaktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2520 Luxemburg, 33, allée Scheffer.
H. R. Luxemburg B 49.333.

Im Jahre zweitausend und zwei, den zwölften Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar André Jean-Joseph Schwachtgen, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft CONSTRUCTION FINANCE INTERNATIONAL HOLDING S.A. mit Sitz in Luxemburg, R.C. Nummer B 49 333, durch eine Urkunde des Notars Christine Doerner, mit dem Amtssitz in Bettemburg, vom 17. November 1994, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 83 vom 1. März 1995 veröffentlicht wurde, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Versammlung beginnt um fünfzehn Uhr dreissig unter dem Vorsitz von Frau Kerstin Kleudgen, Privatangestellte, mit Berufsanschrift in L-2520 Luxemburg, 33, Allée Scheffer.

Dieselbe ernennt zum Schriftführer Herrn Raymond Thill, Jurist, wohnhaft in Luxemburg.

Zum Stimmzähler wird ernannt Herr Marc Prospert, Jurist, wohnhaft in Bertrange

Sodann stellt die Vorsitzende fest:

I. Dass aus einer Anwesenheitsliste, welche durch das Büro der Versammlung aufgesetzt und für richtig befunden wurde, hervorgeht, dass die dreizehn (13) Aktien mit einem Nennwert von je einhunderttausend (100.000,-) Luxemburger Franken (LUF), welche das gesamte Kapital von einer Million dreihunderttausend (1.300.000,-) Luxemburger Franken (LUF) darstellen, hier in dieser Versammlung gültig vertreten sind, welche somit ordnungsgemäss zusammengestellt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung abstimmen kann, da alle vertretenen Aktionäre, nach Kenntnisnahme der Tagesordnung, bereit waren, ohne Einberufung hierüber abzustimmen.

Diese Liste, von den Mitgliedern des Büros und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt gegenwärtigem Protokoll, mit welchem sie einregistriert wird, als Anlage beigefügt.

II. Dass die Tagesordnung dieser Generalversammlung folgende Punkte umfasst:

1. Aufhebung des Nennwerts der Aktien.
2. Umwandlung des Gesellschaftskapitals von Luxemburger Franken in Euro zum Kurs von 1,- Euro für 40,3399 LUF, so dass das Gesellschaftskapital auf 32.226,16 Euro festgesetzt ist, eingeteilt in 13 Aktien ohne Nennwert.
3. Erhöhung des Gesellschaftskapitals um 273,84 Euro um es von seinem umgewandelten Betrag von 32.226,16 Euro auf 32.500,- Euro zu bringen ohne Ausgabe von neuen Aktien und Einzahlung in bar.
4. Festsetzung des Nennwerts der Aktien auf 2.500,- Euro.
5. Entsprechende Abänderung von Artikel 5 der Satzung.
6. Rücktritt und Entlastung des Verwaltungsratsmitglieder Herrn Simon Couldridge, Frau Caragh Couldridge und Herrn Dominique Wakley.
7. Ernennung von Herrn Norbert Wrobel, Herrn Marcel Hilbert und Herrn Marion Thill zu neuen Verwaltungsratsmitgliedern.
8. Rücktritt und Entlastung des Kommissars EUROPEAN AUDITING S.A.
9. Ernennung von EUROTRUST S.A. zum neuen Kommissar.
10. Verschiedenes.

Die Ausführungen der Vorsitzenden wurden einstimmig durch die Versammlung für richtig befunden und, nach Überprüfung der Richtigkeit der Versammlungsordnung, fasste die Versammlung nach vorheriger Beratung, einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Der Nennwert der Aktien wird aufgehoben und das Gesellschaftskapital wird von Luxemburger Franken in Euro umgewandelt zum Kurs von 1,- Euro für 40,3399 LUF, so dass das besagte Gesellschaftskapital auf 32.226,16 Euro festgesetzt ist, eingeteilt in 13 Aktien ohne Nennwert.

Zweiter Beschluss

Das Gesellschaftskapital wird um einen Betrag von 273,84 Euro erhöht, um es von seinem umgewandelten Betrag von 32.226,16 Euro auf 32.500,- Euro zu bringen ohne Ausgabe von neuen Aktien.

Der Betrag von 273,84 Euro wurde durch die derzeitigen Aktionäre im Verhältnis ihrer Beteiligung in der Gesellschaft vollständig in bar eingezahlt, so wie dies dem instrumentierenden Notar durch entsprechende Belege ausdrücklich bewiesen wurde.

Dritter Beschluss

Der Nennwert der Aktien wird auf 2.500,- Euro festgesetzt.

Vierter Beschluss

Infolge der drei vorhergehenden Beschlüsse wird Artikel 5, Absatz 1 der Satzung abgeändert und fortan folgenden Wortlaut haben:

«**Art. 5. Absatz 1.** Das Gesellschaftskapital beträgt zweiunddreissigtausendfünfhundert (32.500,-) Euro (EUR), eingeteilt in dreizehn (13) Aktien mit einem Nennwert von zweitausendfünfhundert (2.500,-) Euro (EUR) pro Aktie.»

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung nimmt den Rücktritt der Verwaltungsratsmitglieder Herrn Simon Couldridge, Frau Caragh Couldridge und Herrn Dominique Wakley an und erteilt ihnen, per Spezialvotum, Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate bis zum heutigen Tag.

Zu neuen Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:

- Herr Norbert Wrobel, Geschäftsmann, wohnhaft in 4, Cité Flammant, L-6115 Junglinster,
- Herr Marcel Hilbert, Gesellschaftsverwalter, wohnhaft in 30 Ge'Erchen, L-5217 Sandweiler, und
- Herr Marion Thill, Gesellschaftsverwalter, wohnhaft in 4, rue du Fort Elisabeth, L-1463 Luxembourg.

Sechster Beschluss

Die Generalversammlung nimmt den Rücktritt des Kommissars EUROPEAN AUDITING S.A. an und erteilt ihm, per Spezialvotum, Entlastung für die Ausübung seines Mandats bis zum heutigen Tag.

Zum neuen Kommissar wird ernannt:

Die Gesellschaft EUROTRUST S.A., mit Sitz in L-2520 Luxembourg, 33, Allée Scheffer.

Da die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt die Vorsitzende die Versammlung um fünfzehn Uhr fünfundvierzig für geschlossen.

Worüber Protokoll, aufgenommen zu Luxembourg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorhergehenden an die Komparenten, haben dieselben mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: K. Kleudgen, R. Thill, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2002, vol. 133S, fol. 97, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2002.

A. Schwachtgen.

(17387/230/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2002.

CONSTRUCTION FINANCE INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 49.333.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 144 du 12 février 2002 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2002.

A. Schwachtgen.

(17388/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2002.

RIVES DE BERCY INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 76.328.

In the year two thousand and two, on the eighteenth of February.

Before Us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS A - 1, L.L.C., a company with registered office in 10 St. James Avenue, Suite 2000, Boston, Massachusetts 02116 (USA),

2) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS B - 1, L.L.C., a company with registered office in 10 St. James Avenue, Suite 2000, Boston, Massachusetts 02116 (USA),

3) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS C - 1, L.L.C., a company with registered office in 10 St. James Avenue, Suite 2000, Boston, Massachusetts 02116 (USA),

4) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS BVII - 1, L.L.C., a company with registered office in 10 St. James Avenue, Suite 2000, Boston, Massachusetts 02116 (USA),

5) RIVES DE BERCY TE, S.à r.l., a company with its registered office in L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy,

6) HRO INVESTMENTS LTD, a company with its administrative offices in Langtry House La Motte Street, St. Hélier, Jersey J 8QR, (Channel Islands),

all here represented by Mr Christophe Gammal, economist, residing in Esch/Lallange,

by virtue of six proxies given in Boston, Massachusetts, Luxembourg, respectively St. Hélier, Jersey, on February 14, 2002,

said proxies after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities,

Such proxyholder acting as described here above, has requested the notary to state that:

- These appearing parties are the only shareholders of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the name of RIVES DE BERCY INVESTMENTS, S.à r.l. R. C. B Number 76 328, with registered office in Luxembourg, incorporated under the denomination of HRO 11 HOLDINGS, S.à r.l. pursuant to a deed of the undersigned notary dated 13th June 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 752 of 12th October, 2000.

- The Articles of Incorporation have been changed by a deed of Maître Martine Weinandy, notary residing in Clervaux, acting in replacement of Maître André Schwachtgen dated 6th September 2001, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

-The company's capital is set at twelve thousand five hundred (EUR 12,500.-) euros represented by five hundred (500) common shares with a par value of twenty-five (EUR 25.-) euros each divided in five (5) different A, B, C, D and E classes of shares representing one hundred (100) shares each, having all the same rights, all entirely subscribed and fully paid in.

- The agenda is worded as follows:

- 1) Dissolution and liquidation of the Company.
- 2) Appointment of a liquidator and determination of his powers.
- 3) Miscellaneous.

The shareholders then passed the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The company is dissolved and put into liquidation.

Second resolution

HALSEY, S.à r.l., a company with its registered office in 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg is appointed as liquidator of the company, with the broadest powers to effect the liquidation, except the restrictions provided by the Law and the Articles of Incorporation of the Company in liquidation.

In faith of which we, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergencies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the mandatory of the persons appearing, said mandatory signed with us the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le dix-huit février.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS A - 1, L.L.C., une société avec siège social à 10 St. James Avenue, Suite 2000, Boston, Massachusetts 02116 (USA),
- 2) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS B - 1, L.L.C., une société avec siège social à 10 St. James Avenue, Suite 2000, Boston, Massachusetts 02116 (USA),
- 3) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS C - 1, L.L.C., une société avec siège social à 10 St. James Avenue, Suite 2000, Boston, Massachusetts 02116 (USA),
- 4) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS BVII - 1, L.L.C., une société avec siège social à 10 St. James Avenue, Suite 2000, Boston, Massachusetts 02116 (USA),
- 5) RIVES DE BERCY TE, S.à r.l., une société avec siège social à L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy,
- 6) HRO INVESTMENTS LTD, une société avec siège administratif à Langtry House La Motte Street, St. Hélier, Jersey J 8QR, (Channel Islands),

toutes ici représentées par Monsieur Christophe Gammal, économiste, demeurant à Esch/Lallange, en vertu de six procurations sous seing privé données à Boston, Massachusetts, Luxembourg, respectivement St. Hélier, Jersey, le 14 février 2002.

Lesquelles procurations après signature ne varient par le mandataire et le notaire instrumentaire demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps,

Ce mandataire, agissant comme indiqué ci-dessus, à requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Les comparantes sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de RIVES DE BERCY INVESTMENTS, S.à r.l., R.C. B Numéro 76 328, ayant son siège social à Luxembourg, constituée sous la dénomination de HRO 11 HOLDINGS, S.à r.l. par acte du notaire instrumentaire en date du 13 juin 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 752 du 12 octobre 2000.

- Les statuts de ladite société ont été modifiés par un acte reçu par Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux, en remplacement de Maître André Schwachtgen en date du 6 septembre 2001, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- Le capital social de cette société est de douze mille cinq cents (EUR 12.500,-) euros représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (EUR 25,-) euros chacune, divisées en cinq (5) catégories de parts A, B, C, D et E représentant chacune cent (100) parts sociales, ayant toutes les mêmes droits, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

- 1) Dissolution et mise en liquidation de la Société.
- 2) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3) Divers.

Les associés ont ensuite abordé l'ordre du jour et ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

La Société est dissoute et mise en liquidation.

Deuxième résolution

HALSEY, S.à r.l., une société avec siège social à 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg est nommée aux fonctions de liquidateur, lequel aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, sauf les restrictions prévues par la loi ou les statuts de la Société en liquidation.

Le notaire qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Gammal, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2002, vol. 134S, fol. 6, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2002

A. Schwachtgen.

(17389/230/109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2002.

**LNG HOLDINGS, Société Anonyme,
(anc. PARSOFI JUNIOR I S.A.).**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 73.571.

L'an deux mille deux, le treize février.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PARSOFI JUNIOR I S.A., ayant son siège social à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 73.571, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 14 mars 2000, numéro 207 (la «Société»).

L'assemblée est ouverte à dix-sept heures trente sous la présidence de Monsieur Charles de Kerchove, licencié en droit, demeurant à Luxembourg, qui nomme Monsieur Raymond Thill, maître en droit, demeurant à Luxembourg, comme secrétaire.

L'assemblée élit Monsieur Marc Prospert, maître en droit, demeurant à Bertrange, comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

I. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification de la dénomination de la Société de PARSOFI JUNIOR I S.A en LNG HOLDINGS

2. Divers

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée, peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de modifier le nom de la Société de PARSOFI JUNIOR I S.A en LNG HOLDINGS.

En conséquence, l'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 1 des statuts qui aura la teneur suivante:

«**Art. 1. Paragraphe 1.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de LNG HOLDINGS.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix-huit heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. de Kerchove, R. Thill, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2002, vol. 134S, fol. 3, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2002

A. Schwachtgen.

(17390/230/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2002.

LNG HOLDINGS, Société Anonyme,
(anc. PARSOFI JUNIOR I S.A.),
 Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
 R. C. Luxembourg B 73.571.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 169 du 13 février 2002 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2002.

Signature.

(17391/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2002.

OFART IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.
 Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
 R. C. Luxembourg B 84.684.

L'an deux mille deux, le quinze février.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de OFART IMMOBILIERE S.A., R.C. Numéro B 84 684 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte du notaire instrumentaire, en date du 23 novembre 2001, non encore publié au Mémorial C du Recueil des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte à dix-sept heures trente sous la présidence de Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, demeurant à Bertrange.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les quatre cents (400) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de quarante mille euros (EUR 40.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocation préalable.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social par apport en espèces à concurrence d'un montant de cent mille euros (EUR 100.000,-) pour le porter de son montant actuel de quarante mille euros (EUR 40.000,-) représenté par quatre cents (400) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune à cent quarante mille euros (EUR 140.000,-), avec création de mille (1.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

2. Modification subséquente de l'article 3 alinéa premier des statuts.

3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social de la société est augmenté à concurrence d'un montant de cent mille euros (EUR 100.000,-) pour le porter de son montant actuel de quarante mille euros (EUR 40.000,-) représenté par quatre cents (400) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune à cent quarante mille euros (EUR 140.000,-), avec création de mille (1.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les mille (1.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune ont été intégralement souscrites, respectivement le montant de cent mille euros (EUR 100.000,-) intégralement libéré par apport en espèces, par les actionnaires existants au prorata de leur participation dans le capital, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 3 alinéa premier des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à cent quarante mille euros (EUR 140.000,-) divisé en mille quatre cents (1.400) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à dix-sept heures quarante-cinq.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Koeune, R. Thill, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2002, vol. 134S, fol. 6, case 2. – Reçu 1.000 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2002

A. Schwachtgen.

(17385/230/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2002.

OFART IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 84.684.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 175 du 15 février 2002 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2002.

A. Schwachtgen.

(17386/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2002.

SEATRANS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 43.779.

L'an deux mille deux, le sept février.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de SEATRANS HOLDING S.A., R.C. B N° 43 779, constituée suivant acte reçu par Maître Aloyse Biel, alors notaire de résidence à Differdange, en date du 5 mai 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 342 du 28 juillet 1993.

La séance est ouverte à midi sous la présidence de Madame Annie Swetenham, corporate manager, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, demeurant à Bertrange.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune, représentant l'intégralité du capital social d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs luxembourgeois sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Suppression de la valeur nominale des actions et conversion de la devise du capital social de francs luxembourgeois en euros au taux de change de 1,- euro pour 40,3399 LUF pour fixer le capital social à 30.986,69 euros, divisé en 1.250 actions sans désignation de valeur nominale.

2. Augmentation du capital social à concurrence de 13,31 euros pour le porter à 31.000,- euros sans émission d'actions nouvelles et libération en espèces.

3. Fixation de la valeur nominale des actions à 100,- euros avec diminution correspondante du nombre d'actions.

4. Modification subséquente de l'article 3 des statuts de la Société.

5. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, a pris, après délibération, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

La valeur nominale des actions est supprimée et la devise du capital social est convertie de francs luxembourgeois en euros au cours de 40,3399,- francs luxembourgeois pour 1,- euro, de sorte que ledit capital social est fixé à 30.986,69 euros, divisé en 1.250 actions sans désignation de valeur nominale.

Deuxième résolution

Le capital social est augmenté à concurrence de 13,31 euros pour le porter de son montant converti de 30.986,69 euros à 31.000,- euros sans émission d'actions nouvelles.

Le montant de 13,31 euros a été entièrement libéré en espèces par les actionnaires actuels au prorata de leur participation dans la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Troisième résolution

La valeur nominale des actions est fixée à 100,- euros avec diminution correspondante du nombre des actions de 1.250 à 310 actions d'une valeur nominale de 100,- euros chacune.

Le Conseil d'Administration est chargé de procéder à la répartition des 310 actions précitées au prorata des participations respectives de tous les actionnaires.

Quatrième résolution

En conséquence des trois résolutions qui précèdent l'article 3 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille (31.000,-) euros (EUR), divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) euros (EUR) chacune.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à midi quinze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. Swetenham, R. Thill, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2002, vol. 133S, fol. 94, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2002

A. Schwachtgen.

(17392/230/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2002.

SEATRANS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 43.779.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 115 du 7 février 2002 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2002.

A. Schwachtgen.

(17393/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2002.

BALTIC ASSETS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 53.350.

In the year two thousand and two, on the seventh of February.

Before Us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the Company established in Luxembourg under the denomination of BALTIC ASSETS S.A., R.C. Number B 53 350, having its registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated December 13, 1995, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 106 of March 1st, 1996.

The Articles of Incorporation have been amended several times and lastly by a deed of the undersigned notary dated May 9, 2001, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting begins at eleven a.m., Miss Mina Ait-Mahmoude, private employee, with professional address at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Raymond Thill, maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Marc Prospert, maître en droit, residing at Bertrange.

The Chairman then states that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the two million four hundred and twenty-four thousand (2,424,000) shares of a par value of one point twenty-five (1.25) Pounds Sterling each, representing the total capital of three million and thirty thousand (3,030,000.-) Pounds Sterling are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the persons represented at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the shareholders all represented at the meeting, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II. The agenda of the meeting is worded as follows:

1. Deletion of all references to an Independent Auditor in the Articles of Incorporation of the Company and in particular replacement of Article 30.1 to 30.5 by a disposition authorising the Board of Directors to appoint an Independent Auditor.

2. Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passed, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The General Meeting resolves to delete in the Articles of Incorporation of the Company all references to an Independent Auditor.

To that effect the following changes are made to the Articles of Incorporation:

- At the second paragraph of Article 1 in the column «Words», the words «Independent Auditor» and in the column «Meanings» the words «The Independent Auditor appointed under article 30» are deleted.

- Article 18.3 shall read as follows:

«18.3 Unless specifically authorised by the General Meeting, the Board shall restrict the borrowings of the Corporation and exercise all voting and other rights or powers of control exercisable by the Corporation in relation to its subsidiaries so as to procure that the aggregate principal amount of moneys so borrowed by the Corporation shall not exceed, at the time of such borrowing, ten times the consolidated shareholders' equity of the Corporation as determined by the latest consolidated statement of financial position as adjusted for the market valuation of listed investments at the date of such statement. For the purposes of this article, the issue of loan capital shall be deemed to constitute a borrowing notwithstanding that the same may be issued in whole or in part for a consideration other than cash.»

- Article 24.4 shall read as follows:

«24.4 The chairman of the meeting shall designate the Statutory Auditor as a scrutineer, or if at any General Meeting such person be not present within 15 minutes after the time appointed for holding such meeting, the chairman of the meeting shall designate a Director or some other person present as a scrutineer.»

- Article 26.2 shall read as follows:

«26.2 In respect of each financial year, the Board shall prepare a report incorporating financial statements («Financial Statements») including a statement of the financial position and a statement of earnings containing a summary of the assets and liabilities of the Corporation made up to the end of the last preceding financial year to which shall be annexed or attached a report of the Statutory Auditor and documents containing all other financial information and details required by the Law.»

Second resolution

The General Meeting resolves to replace Article 30.1 to 30.5 of the Articles of Incorporation by a disposition authorising the Board of Directors to appoint an Independent Auditor.

Article 30 shall henceforth read as follows:

«Independent auditor

30.1 The Board of Directors may appoint an Independent Auditor or Auditors to hold office for a determined period of time which may be renewed.

30.2 The remuneration of the Independent Auditor(s) shall be fixed by the Board.»

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at eleven fifteen a.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergencies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le sept février.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société établie et avec siège social à Luxembourg sous la dénomination de BALTIC ASSETS S.A., R.C. B Numéro 53 350, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 13 décembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 106 du 1^{er} mars 1996.

Les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par un acte du notaire instrumentaire en date du 9 mai 2001, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte à onze heures sous la présidence de Mademoiselle Mina Ait-Mahmoude, employée privée, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Mademoiselle la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, demeurant à Bertrange.

Mademoiselle la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les deux millions quatre cent vingt-quatre mille (2.424.000) actions d'une valeur nominale d'une virgule vingt-cinq livre Sterling, constituant l'intégralité du capital social de trois millions trente mille (3.030.000,-) livres Sterling, sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Suppression de toutes références à un Réviseur Indépendant dans les statuts et en particulier remplacement de l'article 30.1 à 30.5 par une disposition autorisant le Conseil d'Administration de nommer un Réviseur Indépendant.

2. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et a pris, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de supprimer dans les statuts toutes références à un Réviseur Indépendant.

A cet effet les modifications suivantes sont apportées aux statuts de la société:

- Au deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts dans la colonne «Mots» les mots «Réviseur Indépendant» et dans la colonne «Sens» les mots «Le réviseur indépendant nommé suivant l'article 30» sont supprimés.

- L'article 18.3 aura la teneur suivante:

«18.3. A moins d'une autorisation spéciale de l'Assemblée Générale, le Conseil restreindra les emprunts de la Société et exercera tous les droits de vote et autres ou pouvoirs de contrôle pouvant être exercés par la Société en relation avec ses filiales de manière à s'assurer que le montant principal global de fonds ainsi empruntés par la Société n'excède pas, au moment de tel emprunt, dix fois le capital consolidé de la Société tel que déterminé par le dernier état financier consolidé de la Société ajusté pour l'évaluation marchande des investissements cotés de la Société à la date de cet état. Aux fins du présent article, l'émission d'un capital emprunté sera considérée comme constituant un emprunt, même si ce dernier devait être émis en tout ou en partie contre un apport autre qu'en espèces.»

- L'article 24.4 aura la teneur suivante:

«24.4. Le président de l'assemblée désignera le Commissaire comme scrutateur, ou si lors d'une Assemblée Générale une de ces personnes n'est pas présente dans les quinze minutes après l'heure prévue pour la tenue de cette assemblée, le président de l'assemblée désignera un Administrateur ou une autre personne présente comme scrutateur.»

- L'article 26.2 aura la teneur suivante:

«26.2 Pour chaque exercice social, le Conseil préparera un rapport incorporel des états financiers («Etats Financiers») et incluant un état consolidé de la position financière ainsi qu'un état consolidé des revenus contenant un résumé des avoirs et des engagements de la Société, complété jusqu'à la fin du dernier exercice social antérieur et auquel sera annexé ou attaché un rapport du Commissaire, ainsi que les documents contenant les autres informations financières et les détails requis par la loi.»

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de remplacer l'article 30.1 à 30.5 des statuts par une disposition autorisant le Conseil d'Administration de nommer un Réviseur Indépendant.

L'article 30 aura la teneur suivante:

«Réviseur indépendant

30.1. Le Conseil d'Administration pourra nommer un ou plusieurs Réviseur(s) Indépendant(s) pour exercer ces fonctions pendant une période déterminée renouvelable.

30.2. La rémunération des Réviseurs Indépendants est fixée par le Conseil.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à onze heures quinze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants ceux-ci ont signé avec nous, Notaire, la présente minute.

Signé: M. Ait-Mahmoude, R. Thill, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2002, vol. 133S, fol. 94, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2002.

A. Schwachtgen.

(17398/230/147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2002.

BALTIC ASSETS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 53.350.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 112 du 7 février 2002 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2002.

A. Schwachtgen.

(17399/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2002.

CORFU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 66.108.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue à 8.00 heures le 2 juin 2000

Le Président et le Scrutateur déclarent que le capital est représenté à cent pour cent à la présente assemblée de sorte qu'elle est constituée en bonne et due forme de sorte à pouvoir délibérer des points se trouvant à l'ordre du jour ci-après:

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes;
 2. Présentation des états financiers et annexes audités pour l'exercice clos au 31 décembre 1999 pour approbation et décision sur l'affectation du résultat;
 3. Quitus à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur fonction pendant l'exercice social 1999;
 4. Modification de la durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes;
 5. Divers.
- Après discussion pleine et entière, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolutions

1. Après lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes, l'assemblée approuve ces rapports;
 2. Après présentation et analyse des états financiers 1999, l'assemblée approuve ces états financiers et décide de reporter à nouveau le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 1999, à savoir une perte de 7.245.603,- LUF;
 3. L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur fonction pendant l'exercice social 1999;
 4. L'assemblée générale informe les actionnaires que le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prend fin à l'assemblée générale de chaque année et qu'ils sont rééligibles;
 5. L'assemblée générale décide de continuer les activités de la société.
- Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare l'assemblée générale ordinaire close à 9.30 heures.

Pour publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2001, vol. 550, fol. 29, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17331/000/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

UNIONTI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 41.623.

Le bilan au 30 novembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 février 2002, vol. 564, fol. 93, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 février 2002.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(17332/024/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2002.
